



Investir au Maroc

ROYAUME DU MAROC  
LE PREMIER MINISTRE  
Ministère des Affaires Économiques et Générales



# INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS DANS LE MONDE ET AU MAROC

*-2007-*



16 Octobre 2007



- ◆ Glossaire
- ◆ PRESENTATION GENERALE
- ◆ PARTIE I : LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS DANS LE MONDE EN 2006
  - I. LES RAISONS DE LA CROISSANCE DE L'IDE EN 2006**
    - Multiplication des Fusions & Acquisition internationales au niveau des pays développés
    - Investissements Greenfield
    - Réinvestissements des profits
    - Rôle des Sociétés Transnationales « STN »
    - Persistance de la tendance des modifications apportées aux régimes d'investissement
  - II. FLUX DES IDE PAR REGION**
    - En Europe
    - En Amérique du Nord
    - En Amérique Latine et Caraïbes
    - En Asie
    - En Afrique
- ◆ PARTIE II : LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC EN 2006
  - I. FLUX D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC EN 2006**
    - Impact des privatisations sur l'investissement étranger (1993-2006)
    - Conversion de la dette en investissement étranger privé (1996-2006)
  - II. ORIGINE ET REPARTITION SECTORIELLE DES IDE AU MAROC EN 2006**
    - Répartition des IDE par origine
    - Répartition des IDE par secteur
    - Les secteurs en croissance
      - *Tourisme*
      - *Télécoms*
      - *Activité des centres d'appel*
      - *Secteur cimentier*
      - *Amont du textile*
    - Mécanismes d'aides de l'Etat pour soutenir les secteurs en croissance
      - *Fonds de Promotion des Investissements*
      - *Fonds Hassan II pour le développement économique et social*



- *Exonérations fiscales*
- *Mobilisation foncière*

### III. LES INVESTISSEMENTS DES MRE

- Les secteurs d'investissement
- Financement des projets d'investissement
- L'investissement étranger en titres d'OPCVM

### IV. LES INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

- Les investissements étrangers dans la capitalisation boursière au Maroc
- L'investissement étranger dans les titres d'OPCVM
- Performance de la bourse de Casablanca pour l'attraction des investisseurs étrangers
- Caractéristiques du marché boursier marocain

## ◆ PARTIE III: LES INVESTISSEMENTS MAROCAINS A L'ETRANGER

### I. LES SECTEURS D'INTERVENTION

- Le secteur des Services :
  - *Le secteur financier*
  - *Le secteur des télécommunications*
  - *Le secteur du BTP et de l'immobilier*
  - *Le secteur des transports*
  - *Le secteur de l'enseignement supérieur privé*
- Le secteur Agricole et Agro-Alimentaire
- Le secteur Industriel
  - *Le secteur pharmaceutique*
  - *Le secteur minier et de l'énergie*
  - *OCP à l'étranger, la dynamique de partenariat*

### II. LES GARANTIES DE L'INVESTISSEMENT DES MAROCAINS A L'ETRANGER

- Accords de Protection et Promotion des Investissements (APPI).

## ◆ PARTIE IV LES MESURES INCITATIVES ADOPTEES EN 2006

### I. L'amélioration de l'environnement général des affaires:

- Adoption de nouvelles mesures relatives au secteur bancaire
- Le renforcement de la Protection de la propriété industrielle et commerciale et des droits d'auteur
- L'assouplissement de la loi sur les Sociétés à Responsabilité Limitée
- Renforcement et l'approfondissement des mécanismes de financement en faveur des entreprises



- Amélioration du fonctionnement des systèmes financiers et des services
- La mise en place du Code Général des Impôts
- Les nouvelles incitations fiscales telles que prévues dans le nouveau Code Général des Impôts.
  - *Les mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés*
  - *Les mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu*
  - *Les mesures spécifiques à la taxe sur la valeur ajoutée*
  - *Mesures spécifiques aux droits d'enregistrement*
- La réforme de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat
- Transfert des fonds
- Simplification des procédures administratives liées à l'investissement
  - *Le manuel des procédures liées à l'investissement*
  - *Simplification des procédures du commerce extérieur*
- Déclarations statistiques aux fins d'élaboration des données des échanges extérieurs, de la balance des paiements et de la position financière extérieure globale du Maroc
- Les Organismes de Placement en Capital-risque
- Les entreprises d'assurances ou de réassurances

## II. Ouverture des secteurs au privé

- Gestion déléguée des services publics
- Ouverture du Secteur du transport maritime
- Ouverture du Secteur du transport ferroviaire
- Services transfrontaliers

## III. Consolidation de l'environnement institutionnel

- Création des cours d'appel administratives au Maroc
- Institution d'une Instance centrale de prévention de la corruption

## IV. Évaluation de l'environnement des Affaires au Maroc

- Examen de la politique de l'investissement au Maroc
- Positionnement de notre pays dans les rapports d'organismes internationaux de notation



|                 |   |  |
|-----------------|---|--|
| <b>WIR</b>      | : | World Investment Report  |
| <b>IDE</b>      | : | Investissement direct étranger   |
| <b>CNUCED</b>   | : | Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement          |
| <b>STN</b>      | : | Sociétés transnationales   |
| <b>F&amp;A</b>  | : | Fusions&Acquisitions   |
| <b>PED</b>      | : | Pays en développement  |
| <b>MENA</b>     | : | Middle East and North Africa- Pays du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord |
| <b>FMI</b>      | : | Fonds Monétaire International  |
| <b>OCDE</b>     | : | Organisation de Coopération et de Développement Économique                 |
| <b>FPI</b>      | : | Fonds de Promotion des Investissements                                     |
| <b>OPCVM</b>    | : | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières                     |
| <b>CDVM</b>     | : | Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières                               |
| <b>BTP</b>      | : | Bâtiments et Travaux Publics   |
| <b>OCP</b>      | : | Office Chérifien des Phosphates  |
| <b>INFLOWS</b>  | : | Entrées d'IDE  |
| <b>OUTFLOWS</b> | : | Sorties d'IDE  |
| <b>\$ US</b>    | : | Dollar Américain   |
| <b>MDHS</b>     | : | Millions de Dirhams  |
| <b>APC</b>      | : | Association Professionnelle des Cimentiers                                 |



En tant qu'organe des Nations-Unies chargée de l'investissement et s'appuyant sur une expérience de trente ans dans ce domaine, la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) s'efforce d'améliorer la compréhension des enjeux essentiels, notamment des questions relatives à l'Investissement Etranger Direct (IED). La CNUCED aide également les pays en développement à attirer l'investissement étranger direct et à en tirer parti ainsi qu'à renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité internationale. Elle privilégie une approche intégrée de l'investissement, du renforcement des capacités technologiques et du développement des entreprises.

Ainsi, l'Investissement Etranger dans le monde fait l'objet d'une publication annuelle de la CNUCED intitulé « *World Investment Report : WIR* ».

Cette publication constitue une référence mondiale en matière de données statistiques sur les Investissements Directs Etrangers (IDE) des pays membres des Nations-Unies. De même, le WIR met en évidence le rôle central de l'IED dans le monde et examine les tendances qui conditionnent la localisation des investissements internationaux des Sociétés TransNationales (STN) à l'étranger et en explique les raisons.

Enfin, le rapport de la CNUCED est la seule publication annuelle qui surveille ainsi les plus grandes sociétés mondiales. D'après les estimations de la CNUCED en 2006, l'univers des STN englobe pas moins de 78 000 sociétés mères comptant plus de 780 000 filiales étrangères.

La XVII édition de cette série du WIR 2007 intitulé « *l'Investissement dans le Monde : STN, industrie extractive et développement* »<sup>1</sup> présente les tendances de l'IDE pour l'année 2006 et analyse la montée en puissance des investissements dans le secteur de l'industrie extractive dans le monde.

1 L'édition de 2006 portait sur « l'IDE en provenance des pays en développement et en transition : incidences sur le développement »



**PARTIE I :  
LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS  
DIRECTS DANS LE MONDE  
EN 2006**



## VUE D'ENSEMBLE :

En 2006, les flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IDE) ont connu une progression considérable pour la troisième année consécutive. Enregistrant une augmentation de 38% par rapport à l'année précédente, ces flux ont atteint le montant de 1.306 milliards de dollar américain contre 916 milliards en 2005, se rapprochant ainsi du niveau record des entrées mondiales de l'IDE de 1.400 milliards \$ US et qui a été enregistré en l'an 2000.

Par ailleurs, il est à noter que cette progression des IDE est générale et a touché toutes les principales régions et sous-régions atteignant dans certaines des niveaux sans précédent. Cette progression est perçue par le Rapport WIR 2007 comme étant le reflet d'une très bonne performance économique dans de nombreuses régions du monde.

En outre, le rapport a souligné le changement des modèles bilatéraux des flux d'IDE (les rapports bilatéraux au niveau d'échange des flux d'IDE) due à l'émergence de nouveaux pays émetteurs et bénéficiaires d'IDE, au cours de cette dernière décennie. En effet, selon les estimations de la CNUCED, L'IED Sud Sud s'est développé ces 15 dernières années. Les sorties totales d'IED en provenance des pays en développement sont, pour la plupart, destinées à d'autres pays en développement spécialement dans le contexte régional asiatique (Chine, Singapour, République de Corée).

## I. LES RAISONS DE LA CROISSANCE DE L'IDE EN 2006

Selon le rapport WIR 2007, l'essor récent que connaissent les IDE est dû à l'augmentation des bénéfices des entreprises dans le monde et à la hausse consécutive des cours des actions qui a accru la valeur des Fusions & Acquisition (F&A) notamment parmi les pays développés.

### Multiplication des F&A internationales au niveau des pays développés

En 2006, la valeur des F&A a augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente pour atteindre un montant de 888 milliards \$ U.S et leur nombre a progressé de 14% avec une très forte concentration des opérations sur deux régions : les États-Unis et l'Europe. Le rapport attribue cette évolution à l'accroissement des profits et aux conditions de financement de plus en plus favorables en 2006 où 171 « mégatransactions » d'une valeur de 1 milliard de U.S \$ ont été enregistrées.

Les opérations les plus importantes ont concerné les secteurs de l'énergie, des métaux, des matières premières, des Télécommunications, du Transport et des Finances.

Les trois grandes opérations de F&A en 2006 :

1. L'acquisition en 2006 d'Arcelor par *Mittal Steel* pour une valeur de 32,2 milliards de \$US qui constitue la plus grande opération de fusion acquisition de l'histoire de l'acier;
2. L'acquisition de l'opérateur Anglais dans la radiotéléphonie et communication « *O2 PLC* » par l'Espagnol « *Telefonica* » pour une valeur de 31,7 milliards de \$US ;
3. L'acquisition de « *BBA PLC* » gestionnaire d'aéroports Britanniques par un consortium espagnol (qui se trouve à la tête du consortium comprenant *Grupo Ferrovial* d'Espagne, la *Caisse de dépôt et placement* du Québec et *GIC Special Investments* de Singapour) pour une valeur de 21,8 milliards de \$US.



## Investissements Greenfield

Si les F&A occupent une part prépondérante dans les IDE, les investissements dits Greenfield (création ou extension de projets d'investissement), ont à leur tour connu une remarquable progression en particulier dans les pays en développement et en transition économique.

## Réinvestissements des profits

Le réinvestissement des revenus ou profits est devenue une composante importante des entrées des IDE atteignant une part estimée à 30% du flux mondial en 2006, dont près de 50% a profité aux PED notamment, au niveau des pays de l'Amérique Latine.

## Rôle des Sociétés Transnationales « STN »

Globalement, les principales STN ont continué de se développer à l'international, mais la progression a été encore plus nette pour les 100 premières STN de pays en développement, dont le chiffre d'affaires et les effectifs ont augmenté de 48 % et de 73 %, respectivement, en 2005 (année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles) par rapport à 2004.

Selon le rapport WIR 2007, les STN des pays développés constituent encore la première source des sorties d'IDE soit, 84% de la part totale des sorties d'IDE.

Les principaux secteurs d'activité des STN des pays en développement continuent d'être dominés par le matériel électrique ou électronique et l'informatique, bien que le secteur pétrolier ait progressé en valeur en 2005 (dernière année pour laquelle des données soient disponibles), ce qui confirme le rôle croissant des STN des pays en développement dans les industries extractives.

La répartition géographique des activités des STN montre que les entreprises de pays en développement disposent en moyenne, de filiales étrangères dans moins de pays que leurs homologues de pays développés. Ces STN se sont développées principalement dans leur région d'origine, même si les premiers pays d'établissement pour leurs filiales étrangères sont le Royaume-Uni et les États-Unis, suivis de la Chine au troisième rang.

## Persistance de la tendance des modifications apportées aux régimes d'investissement

Concernant la réglementation régissant l'investissement, le rapport dénote la continuité de la tendance des modifications apportées aux régimes d'investissement :

- Simplification des formalités, le renforcement des mesures incitatives, la réduction de l'imposition et l'ouverture des marchés et secteurs aux investisseurs étrangers ;
- Mise en place de nouveaux accords de libre échange et de divers mécanismes de coopération économique englobant la question de l'investissement ;
- Démantèlement des obstacles qui limitaient les sorties de l'IDE et un encouragement actif des entreprises à investir à l'étranger (pays de l'Asie) par la mise en place de mesures incitatives ;

- Extension du réseau des accords internationaux relatif à l'investissement. A la fin 2006, le nombre total des accords bilatéraux de l'investissement, recensés par la CNUCED, a atteint 2573, celui des conventions de non double imposition 2651 convention et celui des accords de libre échange 241.

### II. FLUX DES IDE PAR REGION

Réparti par groupe économique de destination, ce sont les pays développés qui concentrent la majeure partie de l'augmentation des flux d'IDE du fait des montants records de F&A. Les entrées d'IDE dans les pays développés se sont chiffrés en 2006 à 857 milliards de US.\$ contre 590 milliards US \$ en 2005. Le premier pays bénéficiaire a été les **États-Unis d'Amérique** qui a regagné sa première place, suivis par **le Royaume-Uni**, en 2<sup>ème</sup> place et par **la France** en 3<sup>ème</sup> position. En pourcentage, la part des pays développés a augmenté de 45%.

Les flux entrant à destination des pays en développement ont légèrement progressé de 21% par rapport à 2005 soit, 379 milliards de US.\$ en 2006 contre 314 milliards de US.\$ en 2005.

La progression des flux d'IDE à destination des pays en transition a été de 68% par rapport à 2005 soit, un flux de l'ordre de 69 milliards de US.\$.

Parmi les PED, la liste des principaux destinataires est restée stable par rapport aux années précédentes, la Chine et Hong-Kong se plaçant en tête suivis de Singapour, du Mexique et du Brésil, tandis que la Fédération de Russie occupe la première place des pays en transition qui ont reçu le plus d'IDE en 2006 soit, 28,7 milliards de \$ US.

#### EN EUROPE

En 2006, **les entrées d'IDE** à destination de l'Europe ont atteint 566 milliards de \$ US dont la plus grande part a profité aux pays de l'Union Européenne avec 531 milliards de \$ US, le reste étant réparti entre l'Europe de l'Est et la Communauté des États Indépendants.

Les entrées d'IDE dans l'Union Européenne ont progressé de 9% par rapport à l'année précédente. Ce flux est dû essentiellement aux restructurations des entreprises. En effet, huit des dix grandes opérations de F&A réalisées en 2006, ont eu lieu dans l'UE (acquisition d'*Arcelor* par *Mittal Steel*).

Toutefois, bien que le flux d'IDE à destination du Royaume Uni a régressé de 28% par rapport à 2005, il demeure le premier pays destinataire d'IDE pour la deuxième année consécutive avec 139,5 milliards de U.S \$ suivi de la France (81 milliards de U.S \$) et de la Belgique (71,9 milliards de U.S \$).

Les pays de l'Europe de l'Est ont, pour leur part, connu des investissements manufacturiers très importants notamment dans le secteur primaire qui a reçu le plus d'IDE .

En outre, la déréglementation financière a largement stimulé les F&A dans le secteur financier et la hausse des prix des produits de base celle dans le secteur de l'Industrie minière.

## Entrées d'IDE en Europe

(En milliards de dollars)

| Pays           | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------|------|------|------|
| 1. Royaume Uni | 56   | 194  | 140  |
| 2. France      | 32   | 81   | 81   |
| 3. Belgique    | 43   | 34   | 72   |
| 4. Allemagne   | - 9  | 36   | 43   |
| 5. Italie      | 17   | 20   | 39   |

Source : WIR 2007, CNUCED

**Les sorties d'IDE :** L'UE reste parmi les premières sources d'IDE bien qu'ils aient enregistré un léger infléchissement en 2006 avec 668,6 milliards de \$ US par rapport à 2005 (691,2 milliards de \$ US). Près de la moitié des flux totaux sont originaires de trois pays européens, à savoir: la France avec 115 milliards de U.S suivie de l'Espagne avec 89,6 milliards de US et de la Suisse avec 81,5 milliards de US).

Les sorties d'IDE espagnoles découlent principalement de la croissance de certains secteurs et des mesures incitatives adoptées par les pays hôtes comme l'immobilier, le BTP et le secteur financier.

## Principaux pays européens émetteurs d'IDE

(En milliards de dollars)

| Pays          | 2004 | 2005 | 2006 |
|---------------|------|------|------|
| 1.France      | 57   | 121  | 115  |
| 2.Espagne     | 61   | 42   | 90   |
| 3.Suisse      | 26   | 54   | 81   |
| 4.Allemagne   | 15   | 56   | 79   |
| 5.Royaume Uni | 91   | 83   | 79   |

Source : WIR 2007, CNUCED

## EN AMERIQUE DU NORD

La région Nord Américaine a vu les entrées d'IED massivement augmenter de 88% atteignant 244 milliards de \$ US, dont plus de la moitié a bénéficié aux **États-Unis d'Amérique** classé premier à l'échelon international, aussi bien au niveau des entrées d'IDE (175 milliards de \$ US) que des sorties (216,6 milliards de \$ US)

Ces entrées ont été stimulées par un taux de croissance économique de l'ordre de 3% en 2006 soutenu par une forte demande de consommation. L'Allemagne, la France et le Japon sont les trois premières sources d'IDE dans ce pays. Les secteurs de l'Industrie chimique, pharmaceutique et financier ont le plus bénéficié de ce flux sous forme de F&A.

Les F&A dans le secteur de l'Industrie minière sont également à l'origine de l'augmentation d'IDE **au Canada**, ils ont doublé en 2006 pour atteindre 69 milliards de U.S \$.



# PARTIE I : LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS DANS LE MONDE EN 2006

## IDE en Amérique du Nord en 2006

(En milliards de dollars)

| Pays                  | 2004    |         | 2005    |         | 2006    |         |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|                       | Entrées | Sorties | Entrées | Sorties | Entrées | Sorties |
| Etats Unis d'Amérique | 136     | 258     | 101     | - 28    | 175     | 217     |
| Canada                | - 364   | 44      | 29      | 34      | 69      | 45      |

Source : WIR 2007, CNUCED

## EN AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

**Les entrées d'IDE** : le flux d'IDE dans cette région a atteint en 2006, 84 milliards \$ US contre 76 milliards \$ US en 2005, soit une progression de 11%.

A l'exclusion des places financières Offshore, le secteur manufacturier continue de drainer d'importants investissements, notamment dans le raffinage du sucre et de minerais, et de l'Industrie du papier. De même, le réinvestissement des profits devient une composante de plus en plus importante du flux d'IDE dans la région.

Le Brésil, le Mexique et le Chili figurent en tête des pays récipiendaires et émetteurs d'IDE.

En dehors des centres financiers offshore, les sorties d'IDE ont augmenté de 125%, soit 43 milliards de \$ US. Le secteur primaire et l'industrie **extractive** constituent les principaux secteurs investis par les pays de la région. Le Brésil vient en tête des pays émetteurs d'IDE avec 28,2 milliards de \$ US. C'est la première fois que ses sorties d'IDE dépassent les entrées. Plus de la moitié de ce montant en sorties est due à l'achat par « *Cia Vale do Rio Doce SA* » de la Compagnie Canadienne du Nickel « *Inco LTD* » pour une valeur de 17 milliards de \$ US. C'est la plus grande opération d'acquisition jamais réalisée par un pays en développement.

## IDE dans l'Amérique latine

(En milliards de dollars)

| Pays    | 2004    |         | 2005    |         | 2006    |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|         | Entrées | Sorties | Entrées | Sorties | Entrées | Sorties |
| Brésil  | 18      | 10      | 15      | 2.5     | 18      | 28      |
| Mexique | 22      | 4       | 18      | 6       | 19      | 6       |
| Chili   | 7       | 2       | 7       | 2.2     | 6       | 3       |

Source : WIR 2007, CNUCED

## EN ASIE

Les entrées d'IDE en direction de l'Asie et de l'Océanie se sont chiffrées en 2006 à 260 milliards de \$ US représentant l'équivalent des 2/3 des IDE reçus par les PED. Cet essor de l'Asie est dopé par la Chine, première destination de la région depuis 2000, avec 69 milliards de \$US en 2006 suivie de Hong-Kong.



## Entrée d'IDE en Asie

(En milliards de dollars)

| Pays        | 2004 | 2005 | 2006 |
|-------------|------|------|------|
| 1.Chine     | 61   | 72   | 69   |
| 2.Hong-Kong | 34   | 33   | 43   |
| 3.Singapour | 20   | 18   | 24   |
| 4.Inde      | 6    | 7    | 17   |

Source : WIR 2007, CNUCED

Réceptrice d'IDE, mais également émettrice, l'Asie est devenue un centre d'IDE très important. La Chine et l'Inde continuent de conforter leur place de premiers émetteurs d'IDE de la région. Les F&A au niveau de la région ont atteint une valeur de 47 millions de \$ US

## Principaux pays de l'Asie émetteurs d'IDE

(En milliards de dollars)

| Pays               | 2004 | 2005 | 2006 |
|--------------------|------|------|------|
| 1.Chine, Hong-Kong | 46   | 27   | 43   |
| 2.Inde             | 2    | 2    | 10   |
| 3.Singapour        | 8    | 5    | 9    |

Source : WIR 2007, CNUCED

## FLUX D'IDE EN AFRIQUE

Les entrées d'IDE en Afrique ont atteint en 2006 le niveau record de 36 milliards \$ US contre 31 milliards \$ US en 2005, soit une hausse de 20% et le double de la performance de 2004 (17 milliards \$ US d'IDE). Cette progression devrait se poursuivre en 2007 selon les experts de la CNUCED.

L'IDE reste une source majeure d'investissement pour l'Afrique, sa part dans la formation brute de capital fixe ayant augmenté en 2006 de deux points atteignant 20 % contre 18 % en 2005.

L'augmentation de la rentabilité des entreprises et le niveau élevé des matières premières ces dernières années ont contribué à générer un flux important d'investissement dans la région. La vague du flux d'investissement qu'a connue le continent a concerné principalement les ressources naturelles (le pétrole et le gaz naturel) et les Industries extractives mais aussi d'autres secteurs notamment les services (télécommunication, transport, etc).

Le rapport précise également que la valeur des F&A transfrontières en Afrique a atteint en 2006 le montant record de 18 milliards \$ US. Les STN en provenance des pays asiatiques (Chine, Inde et Singapour principalement) constituent, à l'instar de l'année dernière, les principales émettrices d'IDE aussi bien au niveau des investissements directs qu'au niveau des F&A.

En dépit de ces performances, le flux d'investissement en Afrique en 2006 est resté limité (3,1% de la part des IDE mondiaux). La part de cette région dans l'IDE mondial a enregistré une régression de 2,7% par rapport à 2005.

La part du continent africain dans l'IDE mondial est encore faible et la distribution inégale - dix pays concentrent 90% de l'ensemble des IDE reçus en Afrique -. D'autant plus que l'IDE est surtout dirigé vers les ressources naturelles (minéraux, pétrole, gaz, etc.). Une part assez faible est dirigée aux activités à forte intensité de main-d'œuvre qui ont également besoin de capitaux étrangers.

## Les pays bénéficiaires

Selon le WIR 2007, les 5 premiers pays récipiendaires d'IDE en Afrique concentrent pas moins de 75% de l'ensemble des IDE reçus en Afrique.

### Entrées d'IED en Afrique (2004- 2006)

(En milliards de dollars)

| Pays                 | 2004 | 2005 | 2006 |
|----------------------|------|------|------|
| 1.Egypte             | 2,1  | 5,4  | 10   |
| 2.Nigeria            | 2,1  | 3,4  | 5,4  |
| 3.Soudan             | 1,5  | 2,3  | 3,5  |
| 4.Tunisie            | 0,6  | 0,7  | 3,3  |
| 5.Maroc              | 1,07 | 2,94 | 2,89 |
| 6.Guinée Equatoriale | 1,6  | 1,8  | 1,6  |

Source : WIR 2007, CNUCED

**L'Egypte** vient en tête des pays africains ayant reçu le plus d'IDE en 2006 avec un montant de 10 milliards de \$ US contre 5,4 milliards en 2005 (augmentation des investissements dans le secteur bancaire, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, l'industrie pétrolière et privatisations<sup>2</sup>). Ce montant représente environ 48% du total de la région Nord Africaine dont plus de 80% des investissements ont concerné les secteurs - hors hydrocarbures dont notamment l'agriculture, l'industrie, le secteur bancaire et le tourisme.

L'ouverture du secteur bancaire en Egypte a donné lieu à d'importants flux d'investissement étrangers<sup>3</sup>.

**Le Nigeria** vient au 2<sup>ème</sup> rang recevant un flux d'IDE de 5,4 milliards \$ US destiné essentiellement au secteur de l'industrie pétrolière. En effet, plus de la moitié des entrées des IDE du Nigeria en 2006 est le fait du rachat de la société d'hydrocarbure nigériane « *NNPC OML-130* » par l'entreprise chinoise « *China National Offshore Oil Corporation (CNOOC)* » pour un montant de 3 milliards de \$ US.

**Le Soudan** est classé au 3<sup>ème</sup> rang avec un flux de 3,5 millions \$ US. Cet afflux a concerné principalement l'exploration pétrolière ainsi que l'acquisition de la société soudanaise « *Mobi Tel* » par « *MTC Koweit* » pour un montant de 1,33 milliards de \$ US. Les autres entrées d'IDE ont concerné les activités minières et le secteur des services.

2 Avec des investisseurs étrangers aussi variés que les Etats-Unis, le Japon, la France, l'Australie, la Malaise, le Canada, etc.

3 Dont notamment l'acquisition d' « *Abraaj Capital* » des Emirats Arabes Unies d'une part stratégique de 25% de la banque d'affaires d' « *EFG-Hermès* » pour 505 millions de dollars, l'achat de l' « *Egyptian American Bank (EAB)* » par le « *Crédit Agricole* » français pour 381 millions de dollars, la banque Bahraïni d' « *El Ahli* » qui a acquis 89,3% de la « *Delta International Bank* » pour 270 millions de dollars, le consortium mené par « *Ripplewood* » a acquis 18,7% de « *National Bank of Egypt* » pour 230 millions de dollars, l'acquisition d'une part de la « *Commercial International Bank* » par des investisseurs américains pour 229 millions de dollars, l'acquisition de 58% de la Banque « *Alexandria Commerce and Maritime (ACMD)* » par l'Emirati « *Union National Bank* » pour 26,2 millions de dollars, l'acquisition par l'italien « *Sanpaolo IMI* » de 80% du capital de la Banque d'Alexandrie pour 1,6 milliard de dollars, etc.

**La Tunisie** figure au 4<sup>ème</sup> rang avec un montant de 3,3 milliards de \$ US. Cette meilleure performance de la Tunisie est due en grande partie par l'acquisition de 35% de « *Tunisia Telecom* » par le consortium « *Dubai Technology, Media Free Zone et Dubai Investment Group* », pour un montant de 2,3 milliards de \$ US. Il convient de signaler que c'est la première fois que la Tunisie atteint un tel seuil (elle n'avait jamais atteint le milliard de dollar d'IDE auparavant)

**Le Maroc** vient au 5<sup>ème</sup> rang des pays africains pour ce qui est de l'entrée d'IED en 2006 avec un montant de 2,87 milliards de \$ US contre 2,9 en 2005 marquant un recul d'un rang.

### Les principaux pays africains émetteurs d'IED

**Les sorties d'IDE d'Afrique** ont également enregistré en 2006 un niveau record de 8 milliards de dollars contre 2 milliards en 2005. Ces sorties sont largement conduites par les STN Sud-Africaines qui ont investi massivement dans l'Industrie extractive.

#### Principaux pays africains émetteurs d'IED en 2006

(En millions de dollars)

| Pays              | 2004  | 2005 | 2006  |
|-------------------|-------|------|-------|
| 1. Afrique du Sud | 1.300 | 930  | 6.600 |
| 2. Maroc          | 32    | 174  | 468   |
| 3. Liberia        | 304   | 437  | 346   |
| 4. Nigeria        | 261   | 200  | 228   |
| 5. Egypte         | 159   | 92   | 184   |

Source : WIR 2007, CNUCED

La principale Compagnie Sud-Africaine investissant à l'étranger est « *AngloGold Achanti* » qui a exploité une mine d'or au Brésil et investi dans l'extraction de l'or en Australie. Elle a aussi établi une alliance avec la « *Trans-Siberian Gold* » de la Fédération de la Russie.

Une autre Compagnie Sud-Africaine « *Ophyr Energy* » a investi en Tanzanie dans le secteur pétrolier.

Dans le secteur des télécommunications « *Telkom* » d'Afrique du sud a acquis des parts dans « *Portugal Telecom* » ce qui lui permet d'être présent dans de nombreux pays africains comme le Maroc et l'Angola. Une autre opération d'acquisition a été réalisée par le célèbre homme d'affaires Egyptien Naguib Sawiris qui a acheté d'importantes parts dans l'opérateur italien Wind Telecomunicazioni.

Pour sa part, le Maroc est compté parmi les investisseurs de premier plan. Classé deuxième source africaine d'IDE, ses sorties en 2006 ont presque quadruplé atteignant 468 millions de \$ US contre à peine 174 milliards en 2005. Les sorties d'IDE sont orientées davantage vers les services notamment, les télécommunications, le secteur bancaire et financier et les transports.



**PARTIE II :  
LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS  
AU MAROC EN 2006**





### I. FLUX D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC EN 2006

Selon le rapport WIR 2007 de la CNUCED, le flux de l'IDE à destination du Maroc en 2006 a enregistré un léger repli atteignant en 2006 le montant de 2,89 milliards \$ US contre 2,94 milliards \$ US en 2005<sup>4</sup>, soit un léger repli d'environ 1,6%.

En 2003, le Maroc se situait au 2<sup>ème</sup> rang des pays africains récipiendaires d'IDE bien devant ses poursuivants immédiats, alors qu'en 2006, il rétrograde à la 5<sup>ème</sup> place (4<sup>ème</sup> rang en 2005 et 6<sup>ème</sup> rang en 2004). Depuis 2003, le Maroc se situe en moyenne au 4<sup>ème</sup> rang africain en matière d'attraction des IDE.

En effet, contrairement à certains pays ayant connus une envolée d'IDE en 2006 dans le cadre des privatisations (Tunisie, Jordanie, Egypte, Turquie, etc.), l'absence d'opérations remarquables au Maroc en 2006 n'a pas réellement affecté son attractivité. Le Maroc compense sur d'autres secteurs dont le dynamisme soutient la croissance des IDE au Maroc. Ce phénomène semble montrer une diversification assez récente des secteurs d'attractivité du Maroc vis-à-vis des investisseurs internationaux.

Il convient de signaler qu'en 2006, les IDE au Maroc ne provenaient pas, dans une large mesure, de recettes de privatisation comme c'était le cas en 2005. Ainsi, en 2005, les recettes de privatisation se sont élevées à plus de 13 milliards de Dhs, dont 12,4 milliards de Dhs relative à la cession de 16% du capital de *Maroc Télécom* à *Vivendi Universal*. En 2006, la cession au profit du groupe *ALTADIS* de 20% du capital de la Régie des Tabacs (aujourd'hui *Imperial Tobacco*) pour un montant de 4.020 millions de Dhs constitue la principale opération de privatisation durant cette année.

**Les IDE et les opérations de Privatisation au Maroc  
(2000-2006)**

|   | (En Millions de dhs) |          |         |          |         |          |          |
|---|----------------------|----------|---------|----------|---------|----------|----------|
|   | 2000                 | 2001     | 2002    | 2003     | 2004    | 2005     | 2006     |
| <b>Investissements directs</b>                      | 4.997,7              | 32.486,1 | 5.875,9 | 23.256,9 | 9.484,7 | 26.129,6 | 25.482,4 |
| <b>Privatisations</b>                               | —                    | 23.345,0 | —       | 14.145,0 | —       | 6.506,3  | 4.020,0  |
| <b>Investissements hors privatisation</b>           | 4.997,7              | 9.141,1  | 5.875,8 | 9.111,9  | 9.484,7 | 19.623,3 | 21.462,4 |
| <b>Part de la Privatisation dans les IDE (en %)</b> | —                    | 71,9     | —       | 60,8     | —       | 24,9     | 15,8     |

**Source : Office des Changes**

Contrairement aux années précédentes, la part de la privatisation dans les IDE pour l'année 2006 a été à son plus faible taux, soit 15,8% contre 71,9% en 2001, 60,8% en 2003 et 24,9% en 2005. En 2006, plusieurs secteurs économiques ont connu une bonne progression au Maroc: Industrie, Tourisme, Immobilier, Assurances et Banques. Le dynamisme des IDE en 2006 est incontestable et dénote même de l'attractivité du Maroc au niveau de certains secteurs très concurrentiels en dehors de toute opération remarquable telle que les privatisations.

<sup>4</sup> Ainsi, pour la première fois, le Maroc parvient à stabiliser ainsi ses entrées d'IED, d'une année à une autre.

Cependant, il convient de noter que les IDE issus d'opérations de privatisation présentent habituellement un impact appréciable sur la vie économique nationale. En effet, selon une note récente - Juin 2007 - du Ministère des Finances et de la Privatisation (Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation), il est indiqué que ces opérations ont favorisé et ont contribué à :

- la libéralisation de certains secteurs (télécommunications) ;
- au financement des dépenses de l'Etat<sup>5</sup> ;
- et l'émergence d'un courant d'investissements privés d'envergure avec des retombées positives sur l'emploi et la productivité.

### IMPACT DES PRIVATISATIONS SUR L'INVESTISSEMENT ETRANGER (1993-2006)

Sur le plan des IDE, le processus de privatisation, depuis son lancement en 1993, a permis au Maroc de drainer des investissements étrangers particulièrement importants vers des secteurs industriels, des télécommunications, du Tourisme et de l'Energie et vers le secteur Financier.

Les privatisations ont incontestablement raffermi l'intérêt que portent les investisseurs étrangers à l'économie marocaine puisque leur apport a atteint plus de 67 milliards de dirhams à fin 2006<sup>6</sup> sur un total d'IDE issus des opérations de privatisations de 81,56 milliards de dhs, soit plus de 63%.

Le poids des IDE dominé par les investisseurs d'origine française (60,9 % du total des investisseurs étrangers issus des opérations de privatisation) est important. Il s'explique dans une large mesure par l'importance de l'investissement réalisé dans *Maroc Télécom* par *Vivendi*, et dans la *Régie des Tabacs* par *Altadis*. L'Espagne arrive en deuxième position, avec 13,50 %, l'Arabie Saoudite en 3ème position avec 5,80% et le Royaume-Uni au 4ème rang avec 3,40% de part des IDE issus de la privatisation.

Cependant, et en dépit de l'afflux important de capitaux arabes sur les économies des pays d'Afrique du Nord depuis ces dernières années, les opérations de privatisation n'ont pas attiré suffisamment d'investissement le surplus de capitaux de ces pays.

#### Répartition sectorielle

Par ailleurs, la répartition sectorielle de ces investissements issus des opérations de privatisation fait ressortir une prédominance des Télécommunications et de l'Industrie.

En effet, **les Télécommunications** ont attiré la part la plus importante des IDE, essentiellement durant la période 1999-2003 avec un volume d'investissement cumulé représentant près de 55 % des IDE dans le cadre du programme de privatisation.

**L'Industrie** a été attractive avec un volume important d'IDE, comme en témoigne le nombre d'opérations de privatisation réalisées : *SONASID* (sidérurgie), *CIOR* (ciment) et la *Régie des Tabacs*, qui représentent à elles seules 75 % de l'ensemble des recettes de 1993 à 2003.

5 Jusqu'en 2000 l'ensemble des recettes de privatisation a été affecté directement au budget de l'Etat. Mais depuis 2001, une part importante de ces recettes (pouvant aller jusqu'à 50%) est transférée au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, afin de développer le capital économique national et de le fructifier pour créer de nouvelles richesses. A fin 2006, plus de 31 milliards de dirhams prélevés sur les recettes des privatisations ont été transférées à ce fonds et servent au financement de projets économiques et sociaux à caractère structurel.

6 Au premier semestre 2007, le groupe français CMA-CGM a été déclaré attributaire de l'appel d'offres relatif à la privatisation de la COMANAV sur la base du prix global de la totalité du capital de la compagnie de 2,25 milliards de dhs. Aussi, Sataram (Société d'aconage, de transport et de manutention), société de droit Gabonais a acquis la totalité de la société de dragage des ports Drapor pour un prix de 327,6 millions de dhs.

**Le secteur financier et des holding** a drainé sur la période 1994-1997, des opérations de privatisation importantes qui ont concerné des institutions bancaires telle que la *BMCE* et des sociétés holding (*SNH*) qui ont drainé des flux d'IDE représentant 55 % du total des IDE reçus par le Maroc pendant cette période.

**Le secteur des Services**, a enregistré, également, un important flux d'IDE grâce à la privatisation d'entreprises hôtelières et de transport, tel est le cas des hôtels *Dunes d'Or* et *Malabata* devenu «*Movenpick* » qui ont été cédés respectivement aux groupes *FRAM* et à la société saoudienne *Malabata international*.

**Le secteur de l'Energie, des Mines et du Pétrole**, avec des opérations telles que celles portant sur la *SAMIR* et la *Société Chérifienne des Pétroles (SCP)*, cédées au groupe *CORRAL*, a drainé 29% du total des IDE durant la période 1996-1998.

### Impact positif

De manière générale, la privatisation a eu des effets positifs appréciables sur l'ensemble des entreprises cédées. Les acquisitions faites par des partenaires industriels de renom, marocains et étrangers, ont permis aux entreprises privatisées de s'insérer dans des stratégies de développement de groupe, d'accéder à de nouveaux marchés grâce aux réseaux internationaux de partenaires stratégiques et d'améliorer leur savoir-faire et leur productivité, renforçant ainsi leurs positions concurrentielles.

L'amélioration des performances post-privatisation des entreprises, via le transfert de savoir-faire, a été significatif non seulement dans les cas où l'acquéreur était un opérateur international qui a introduit ses règles et procédures dans sa nouvelle filiale marocaine, mais également dans le cas de la plupart des entreprises et hôtels repris par des investisseurs privés marocains.

A titre d'exemple, *Sonasid* (sidérurgie) avec son partenaire industriel espagnol *Marcial Ucin*, affilié par la suite au groupe *Arcelor*, a développé ses techniques d'achat de billettes et diversifié sa gamme de fabrication.

De son côté *Holcim* (cimenterie) avec son partenaire industriel suisse *Holderbank* a d'abord donné la priorité aux opérations d'optimisation et de modernisation de l'outil de production avant de lancer le projet de construction d'une nouvelle cimenterie de 1,7 million de tonnes à Settat d'un coût estimé à 2 milliards de Dhs.

### CONVERSION DE LA DETTE EN INVESTISSEMENT ETRANGER PRIVE (1996-2006)

Les réalisations enregistrées au cours de l'année 2006 en matière de gestion active de la dette extérieure ont porté principalement sur le mécanisme de conversion de la dette en investissements privés avec l'Espagne et en investissements publics avec l'Espagne l'Italie et le Koweït .

#### Conversion de la dette publique extérieure en investissement privé

(En millions de dirhams)

| ANNEE | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000 | 2001  | 2002  | 2003 | 2004  | 2005  | 2006  | Total   |
|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|------|-------|-------|-------|---------|
| Total | 338,8 | 338,8 | 754,4 | 977,2 | 86,0 | 752,4 | 265,9 | 1,4  | 911,3 | 450,1 | 816,0 | 5.692,3 |

Source : Office des changes

Les opérations de conversion de dettes en investissements privés, réalisées avec l'Espagne ont concerné différents projets d'investissement relevant de secteurs d'activités économiques prioritaires, essentiellement le Tourisme (75%) et le Textile (15%).

S'agissant du Koweït, le mécanisme de conversion mis en place avec ce pays a contribué à la création du Fonds Koweïtien d'investissement « *AL AJIAL INVESTMENT FUND* » doté d'une enveloppe initiale de 200 millions \$US, destinée à promouvoir et à encourager les investissements Koweïtiens privés au Maroc.

### DIX ANS DE CONVERSION DE DETTES EN INVESTISSEMENTS (1996-2006)

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>Créanciers</b>       | France (3 accords) ; Espagne (5 accords) ; Koweït ( un accord)  |
| <b>Montants traités</b> | 846,5 millions USD  |
| <b>Impact</b>           | Financier :<br>- Réduction du stock de la dette ;<br>- Limitation de sortie de devises  |
| <b>Économique :</b>     | -Flux d'investissement : 41. 907 M DH (dont 1.907 M DH en 2006)<br>-Nombre d'entreprises étrangères bénéficiaires : 77 (dont 7 en 2006)<br>-Augmentation de capital : 37 (dont 5 en 2006)<br>-Création d'entreprises : 32 (dont 2 en 2006)<br>-Prise de participation : 8<br>-Divers secteur d'activités économiques : télécommunication, textile, tourisme, eau et électricité, immobilier, services ...<br>-Création d'emplois : 17.000 (dont 4020 en 2006) |

**Source : Ministère des Finances et de la Privatisation (Direction du Trésor et des Finances Extérieures)**

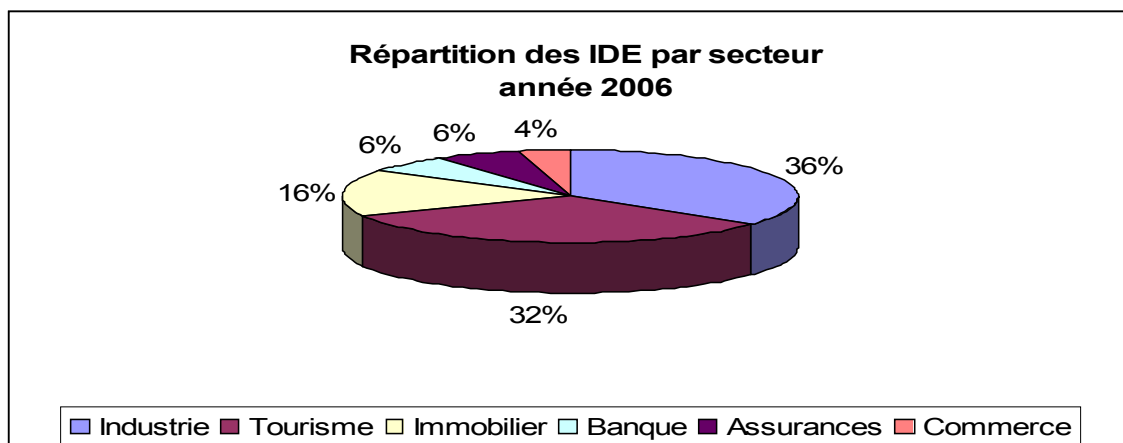
## II. ORIGINE ET REPARTITION SECTORIELLE DES IDE AU MAROC EN 2006

En 2006, pour la deuxième année consécutive, les flux d'investissements directs étrangers au Maroc dépassent les 25 milliards de DH.

Pas moins de cinq secteurs accaparent l'essentiel des flux des IDE au Maroc : l'industrie, le tourisme, l'immobilier, le secteur Bancaire et l'assurance. Néanmoins les activités touristiques et immobilières restent les plus attrayantes.



## PARTIE II : LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC EN 2006



**Source : Office des Changes / Direction des Investissements**

Le secteur des services représente 64% des IDE reçus au Maroc en 2006. A eux seuls, les secteurs touristique<sup>7</sup> et immobilier, ont enregistré une progression jamais atteinte avec des montants respectifs de 7.925,5 millions de Dhs et de 3.980,7 millions de Dhs alors qu'ils n'étaient, en 2000, que de 186,5 millions de Dhs et de 574,6 millions de DH respectivement. Ces deux secteurs représentent la moitié (48%) des IDE reçus au Maroc en 2006.

### Investissements Directs Etrangers au Maroc Répartition par secteur (2000-2006)

(En millions de Dhs)

| Secteur            | 2000           | 2001            | 2002           | 2003            | 2004           | 2005            | 2006            |
|--------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Industrie          | 910,6          | 2264,3          | 1.176,1        | 18.791,2        | 1.796,1        | 2.273,3         | 8.684,7         |
| Tourisme           | 186,5          | 332,4           | 408,6          | 186,2           | 1 430,8        | 3 080,9         | 7.925,5         |
| Immobilier         | 574,6          | 810,7           | 1.824,9        | 1.685,0         | 2.039,6        | 2.422,2         | 3.980,7         |
| Banque             | 695,5          | 165,6           | 64,4           | 56,3            | 1.524,9        | 44,0            | 1.500,9         |
| Assurances         | -              | 97,3            | -              | 162,1           | 165,7          | 1.144,9         | 1.492,7         |
| Commerce           | 658,2          | 1.114,3         | 251,1          | 483,7           | 611,8          | 353,7           | 858,6           |
| Holding            | 163,9          | 52,5            | 13,9           | 0,1             | 30,7           | 206,7           | 127,5           |
| Energie et Mines   | 72,2           | 1,1             | 182,6          | 105,9           | 336,1          | 377,4           | 93,2            |
| Transports         | 15,5           | 27,8            | 14,2           | 14,0            | 43,4           | 300,2           | 39,5            |
| Grands Travaux     | 75,4           | 118,1           | 15,0           | 66,2            | 105,7          | 159,8           | 33,5            |
| Agriculture        | 14,0           | 34,4            | 22,2           | 24,3            | 29,4           | 6,3             | 25,3            |
| Etudes             | 19,3           | 7,9             | 19,1           | 1,1             | 69,9           | 3,5             | 11,5            |
| Pêche              | 11,6           | 35,1            | 23,6           | 124,3           | 12,9           | 4,4             | -               |
| Télécommunications | 1.230,8        | 26.376,7        | 425,7          | 618,7           | 717,7          | 15.311,1        | -               |
| Autres Services    | 199,0          | 954,5           | 1 350,2        | 821,1           | 477,5          | 410,2           | 591,7           |
| Divers             | 170,6          | 93,4            | 84,2           | 116,7           | 92,5           | 31,0            | 117,1           |
| <b>Total</b>       | <b>4.997,7</b> | <b>32.486,1</b> | <b>5.875,8</b> | <b>23.256,9</b> | <b>9.484,7</b> | <b>26.129,6</b> | <b>25.482,4</b> |

**Source : Office des changes**

<sup>7</sup> Durant l'année 2006, le secteur du tourisme marocain a connu une dynamique importante avec des flux touristiques en progression constante. En témoignent les recettes générées par le tourisme en 2006 qui frôlent 53 milliards de dhs (soit un niveau record jamais enregistré auparavant) contre 40.967MDH en 2005. Le nombre total des touristes, quant à lui, a progressé de près de 10%, et celui des touristes hormis les MRE d'environ 15%.

La dynamique que connaît ce secteur n'est pas propre au Maroc, mais concerne également le tourisme mondial. En effet, durant l'année 2006, le secteur du Tourisme a connu une nouvelle année record avec 842 millions d'arrivées et une croissance de 4,5 %, 2006 dépassant ainsi toutes les prévisions. Les chiffres les plus récents du Baromètre OMT (Organisation mondiale du Tourisme) du tourisme mondial semblent indiquer que l'année 2007 consolidera ces résultats et sera la quatrième année de croissance soutenue.

Le secteur de l'industrie occupe le premier rang avec un flux de 8.684,7 millions de Dhs contre 2.273,3 millions de Dhs en 2005 et 1.796,1 millions de DH en 2004. Le secteur est à sa troisième année de performance.

D'après les données du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour la période 2004-2005, la participation du capital étranger par grands secteurs dénote une progression de 5% et qui a profité au secteur de la chimie et parachimie dont la valeur de la participation étrangère est de 16% et au secteur de l'électronique et électrique avec une valeur de 15%.

En revanche, les secteurs de l'agroalimentaire et du textile et cuir ont connu une régression dans la participation étrangère soit respectivement - 6% et -14%.

### Répartition du Capital Etranger par grands secteurs

(En millions de Dhs)

| GRANDS SECTEURS                  | 2004          | 2005          | 05/04 en % |
|----------------------------------|---------------|---------------|------------|
| Ind. Agro-alimentaire            | 1.814         | 1.714         | -6         |
| Ind. Textile & Cuir              | 2.178         | 1.873         | -14        |
| Ind. Chimiques & Parachimique    | 4.346         | 5.056         | 16         |
| Ind. Métalliques & Mécanique     | 912           | 969           | 6          |
| Ind. Electriques & Electroniques | 1.152         | 1.320         | 15         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>10.402</b> | <b>10.932</b> | <b>5</b>   |

**Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie**

### REPARTITION DES IDE PAR ORIGINE

L'entrée des flux d'investissement direct en 2006 est caractérisée d'une manière générale par une augmentation de l'ensemble des pays investisseurs au Maroc (hormis la France). Cependant, **la France** figure en tête des pays les plus investisseurs, suivie de l'Espagne et de l'Union Economique Luxembourgeoise « *UEBL* ». Ce groupe de pays (France, Espagne et UEBL) représente 72% des IDE reçus au Maroc en 2006.



## Répartition des IED par pays au Maroc (2001-2006)

(En millions de DH)

| PAYS                | 2001            | 2002           | 2003            | 2004           | 2005            | 2006            |
|---------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| France              | 27.650,0        | 2.252,0        | 2.889,2         | 4.744,8        | 19.522,6        | 8.450,1         |
| Espagne             | 938,7           | 389,6          | 18.094,7        | 476,6          | 1.423,0         | 7.245,7         |
| U.E.B.L             | 103,0           | 260,5          | 190,3           | 346,1          | 348,0           | 2.596,0         |
| Koweït              | 131,0           | 431,4          | 16,8            | 18,0           | 219,2           | 983,5           |
| Grande Bretagne     | 286,5           | 356,0          | 244,4           | 454,9          | 451,6           | 905,8           |
| Allemagne           | 256,7           | 492,6          | 144,8           | 475,1          | 798,9           | 888,6           |
| Suisse              | 308,9           | 240,3          | 260,1           | 676,2          | 754,7           | 873,7           |
| Etats Unis          | 699,1           | 379,7          | 471,3           | 447,5          | 220,9           | 832,6           |
| Emirats Arabes Unis | 9,3             | 118,2          | 222,4           | 330,8          | 709,9           | 759,0           |
| Arabie Saoudite     | 87,4            | 171,7          | 163,3           | 353,6          | 341,7           | 322,1           |
| Italie              | 109,1           | 68,7           | 107,4           | 266,0          | 209,7           | 319,0           |
| Hongrie             | -               | -              | -               | 0,1            | 0,5             | 238,5           |
| Pakistan            | -               | -              | -               | 100,0          | 128,9           | 226,1           |
| Pays Bas            | 198,6           | 239,3          | 74,1            | 125,4          | 213,7           | 167,2           |
| Egypte              | 11,1            | 1,2            | 0,3             | 13,0           | 9,5             | 84,8            |
| Irak                | 22,0            | 7,2            | 6,8             | 210,2          | 137,1           | 71,3            |
| Liban               | 11,1            | 11,1           | 9,4             | 12,8           | 17,4            | 62,1            |
| Jordanie            | 0,9             | 1,2            | 1,1             | -              | 4,7             | 57,0            |
| Portugal            | 1.421,5         | 236,6          | 34,6            | 20,7           | 53,5            | 46,1            |
| Suède               | 51,9            | 1,2            | 16,2            | 112,5          | 154,7           | 42,2            |
| Qatar               | 0,7             | 5,9            | 0,3             | -              | 26,0            | 37,7            |
| Tunisie             | 70,1            | 52,4           | 152,2           | 4,7            | 27,9            | 36,1            |
| Libye               | 5,9             | -              | 25,5            | 24,1           | 4,0             | 6,4             |
| Syrie               | 0,1             | 0,6            | -               | 0,5            | 24,5            | 6,1             |
| Bahrein             | 12,6            | -              | -               | 83,0           | 0,4             | 2,7             |
| Algérie             | 74,9            | 22,5           | 1,3             | 24,6           | 1,4             | 0,4             |
| <b>Total</b>        | <b>32.486,1</b> | <b>5.875,8</b> | <b>23.256,9</b> | <b>9.484,7</b> | <b>26.129,6</b> | <b>25.482,4</b> |

Source : Office des Changes

En dépit d'un net infléchissement par rapport à 2005 (19.522,6 millions de DH), la France a toujours été le premier investisseur étranger au Maroc (hormis en 2003 où l'opération de privatisation de la *Régie des Tabacs* a permis à l'Espagne de se hisser à la 1<sup>ère</sup> place). Avec 8.450,1 millions de DH d'investissement en 2006, elle représente plus de 33% des IDE reçus au Maroc. La France consolide donc sa position de leader. L'année 2007 devrait confirmer cette tendance, en particulier grâce au rachat de la *COMANAV* par le groupe *CMA-CGM* sur la base du prix global de la totalité du capital de la compagnie de 2,25 milliards de Dhs.

La présence française est particulièrement marquée ces dernières années par une présence très diversifiée qui touchent différents secteurs d'activité (tourisme, aéronautique, automobile, bancaire, etc.).



De son côté, **l'Espagne** conforte sa position du deuxième investisseur étranger au Maroc avec 7.245,7 Mdhs (28,43% du total des IDE reçu en 2006) contre 1.423 millions de Dhs.

En plus du rachat des 20% restant du capital de la régie des tabacs au groupe *Altadis* pour un montant de 4.020 Mdhs, l'Espagne est également très présente dans le secteur du textile, du tourisme et de l'immobilier.

En revanche, l'investissement en provenance de **l'UEBL** a plus que septuplé permettant à cette union économique d'occuper pour la première fois la troisième place avec un investissement de 2.596 Mdhs (10,19% du total des IDE reçus en 2006) contre 348 Mdhs en 2005.

Par contre, **les pays arabes** ont représenté moins de 10% du total des IDE reçus au Maroc en 2006. Le 1<sup>er</sup> pays arabe investisseur en 2006 demeure le Koweït avec 983,5 Mdhs d'investissement, soit 3,86% du total des IDE reçus en 2006, suivi par les IDE des Emirats Arabes Unies avec 759 Mdhs (2,98%) et l'Arabie Saoudite avec 322,1 Mdhs (1,26%) .

### Les investissements directs étrangers en provenance des pays arabes

Traditionnellement une région d'influence française et espagnole, le Maroc n'a pu voir un engouement des investissements en provenance des pays arabes qu'au cours de ces dernières années.

La croissance continue et soutenue du cours du pétrole, depuis janvier 2002, a généré un surplus de liquidités exceptionnel. Les estimations évaluent les recettes d'exportations liées au pétrole pour les seuls pays du Golfe à près 1500 milliards de dollars entre 2000 et 2005, dont plus du tiers est consacré à des placements et des investissements internationaux<sup>8</sup>. Les surplus courants enregistrés par ces pays, proches de ceux des pays d'Asie, en font ainsi des fournisseurs majeurs de l'épargne mondiale.

Alors que pendant les précédents chocs pétroliers, les surplus étaient significativement consacrés à la consommation domestique et au dépôt dans les banques des pays de l'OCDE, désormais le recyclage des revenus pétroliers se caractérise par une diversification des orientations géographiques et des supports financiers. En effet, la stratégie de placement dans les pays de l'OCDE, et plus particulièrement aux Etats-Unis<sup>9</sup> en raison de l'attractivité et de la liquidité des marchés financiers, est doublée d'une stratégie de placement dans les marchés de voisinage. Cette préférence régionale s'est traduite par un afflux important de capitaux sur les marchés financiers des pays du Moyen-Orient et depuis 2005 vers ceux du Maghreb. En 2005, l'indice Shuaa capital -indice de 12 places boursières de pays arabes -s'est accru de 91%, après s'être accru de 160% entre 2003 et 2004 selon le Fonds Monétaire Arabe.

Outre ces placements sur les marchés boursiers, les transferts s'inscrivent aussi dans une logique de placements bancaires (plus liquides) et de manière croissante dans une logique de prise directe d'actifs auprès d'entreprises à travers des fonds d'investissement sectoriels (spécialisés particulièrement dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement urbain, des infrastructures et du tourisme) et dans une moindre mesure de fonds de capital risque. Ces fonds régionaux -tels que *Abraaj Capital*, *Ithmar Capital*, *Global Investment House* ou encore *Dubai Holding* -auraient drainé 5,8 milliards de dollars dans la région MENA entre 1994 et 2005, dont 41% en 2005 selon Zawya's PE Monitor.

8 En dépit de l'opacité de la balance des paiements, les acquisitions d'actifs et les dépôts à l'étranger effectués par des résidents sont évalués à plus de 200 milliards de dollars en 2005 et devrait atteindre près de 250 milliards de dollars en 2006 (IFI,FMI).

9 La crise politique du 11 septembre 2001 a certes impacté négativement les flux à destination des Etats-Unis, en raison de réticences manifestées par des investisseurs du Golfe. Néanmoins, la position plus offensive des investisseurs arabes sur ces marchés a pu conduire à une modification de la propriété du capital à l'échelle mondiale (la prise de participation de Dubai International Capital dans le capital de Daimler Chrysler en 2005 ; la tentative d'acquisition la même année de ports américains par des fonds d'investissement Emiratis).



## Principaux pays Arabes émetteurs d'IDE en 2006

(En millions de dollars)

| Pays              | 2004  | 2005  | 2006  |
|-------------------|-------|-------|-------|
| 1.Koweït          | 2.500 | 5.100 | 7.800 |
| 2.EAU             | 2.200 | 3.700 | 2.300 |
| 3.Arabie Saoudite | 709   | 1.100 | 753   |
| 4.Maroc           | 32    | 174   | 468   |
| 5.Qatar           | 192   | 352   | 379   |
| 6.Egypte          | 159   | 92    | 184   |

**Source : WIR 2007, CNUCED**

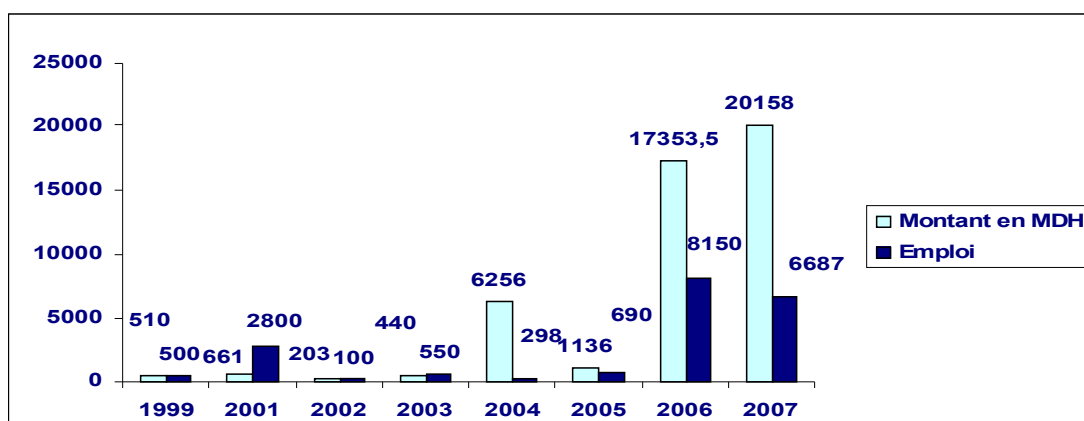
Au Maroc, les IDE d'origine des pays arabes se sont traduits par des investissements dans les secteurs immobilier et du tourisme principalement.

Aussi, les projets d'investissement arabes ont gagné en importance ces dernières années passant de 6,2 milliards de Dhs en 2004 à 17,3 milliards de Dhs en 2006 et à 20,15 milliards de Dhs à août 2007 selon le bilan de la Commission des Investissements<sup>10</sup>.

Durant l'année 2006, les pays arabes ont été à l'origine de 28% des investissements approuvés dans le cadre de la Commission des Investissements. Le montant de l'investissement envisagé est ainsi 15 fois supérieur à celui enregistré en 2005.

## Investissements arabes dans le cadre de la Commission des Investissements

(Période 1999-août 2007)



**Source : Direction des Investissements**

Le secteur du Tourisme et de l'Immobilier apparaît comme le secteur de prédilection des investisseurs d'origine arabe. Ainsi, près de 17 milliards de Dhs ont été dédiés à ce secteur pour la seule année 2006 avec des retombées directes sur le marché de l'emploi entraînant la création de 8.150 emplois, et plus de 20 milliards de Dhs à août 2007 également dédiés exclusivement pour ce secteur<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Commission Interministérielle présidée par le Premier Ministre est chargée notamment d'approuver et d'agréer les projets de conventions et de contrats d'investissements.

<sup>11</sup> Quelques investissements des pays arabes opérés au Maroc ces dernières années hors secteur immobilier et touristique :  
- Corral (société suédoise de capitaux saoudiens) qui a acquis la SAMIR principal et unique raffineur au Maroc lors d'une opération de privatisation en 1997 ;

En revanche, dans les pays de l'OCDE, les capitaux arabes se concentrent de plus en plus dans d'autres secteurs stratégiques comme la haute technologie, l'aéronautique, transport etc. On compte plus les prises de participation dans les grands groupes européens ou américains. Récemment Dubaï International Capital (DIC) rentrait à hauteur de 3,3 % dans le capital de EADS.

### REPARTITION DES IDE PAR SECTEUR

#### LES SECTEURS EN CROISSANCE

##### Le Tourisme

Le Maroc a opté pour la promotion du secteur touristique en mettant en place une stratégie de développement touristique volontariste susceptible de déclencher une dynamique de développement durable et intégré.

Durant l'année 2006, le secteur du tourisme marocain a connu une dynamique importante avec des flux touristiques en progression constante. En témoignent les recettes générées par le tourisme en 2006 qui frôlent 53 milliards de dhs (soit un niveau record jamais enregistré auparavant) contre 40.967MDH en 2005. Le nombre total des touristes quant à lui a progressé de près de 10%, et celui des touristes hormis les MRE d'environ 15%.

Le bilan des projets approuvés dans le cadre de la Commission des Investissements pour l'année 2006 a aussi suivi cette tendance. La répartition sectorielle de ces projets place le secteur du Tourisme au premier rang en terme de création d'emplois et de montant à investir. Avec 31,5 milliards de Dhs, ce secteur représente près de 50% du total des montants d'investissement à engager durant l'année 2006 et près de 65% des emplois à créer durant cette période.

A août 2007, 17 projets touristiques ont été approuvés dans le cadre de la CI. Ils ont totalisé un montant de 33,4 milliards de Dhs et 16.977 emplois à créer.

Il est à souligner que sur les 24 projets prévus dans le cadre de ce secteur en 2006, la ville de Tanger s'est vue attribuée la réalisation de 6 projets touristiques pour un investissement de 11,58 milliards de Dhs et 9.230 emplois à créer.

Pour sa part, la ville de Marrakech se place en tête de liste avec 15 projets pour un investissement de l'ordre de 18,747 milliards de Dhs et une création d'emploi de 9722 emplois.

##### Les Télécoms

Les projets télécoms ont occupé la deuxième place durant l'année 2006 en terme de montants à investir avec 10,6 milliards de Dhs, soit 17% du total des investissements.

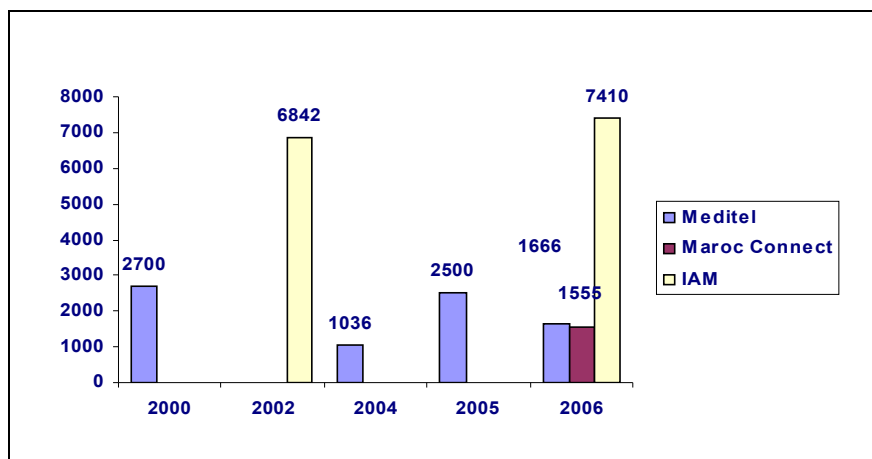
L'investissement dans ce secteur, durant l'année 2006, a connu une évolution de 281% par rapport à l'année précédente grâce aux 4 projets envisagés par les trois opérateurs des télécommunications, *Maroc Télécom*, *Meditelcom* et *WANA* (Ex *Maroc Connect*).

En outre, l'année 2006 a vu le paysage des télécommunications s'enrichir avec un nouvel opérateur en télécoms à savoir *Wana* et par l'établissement et exploitation des réseaux publics fixes de mobilité restreinte de télécommunication par *Meditelcom*.

- Projet Savola (Arabie saoudite) pour la production d'huile de table : investissement « green Field » ;
- Koweït Authority Investment (KIA) qui possède 2,55% du capital des Autoroutes du Maroc (ADM) ;
- Lafico (Libyan Arab Foreign Investment Company) qui détient 5,95% dans l'ONA ;
- Jbel Ali free zone qui a conclu un accord de partenariat avec Tanger Med ;
- L'Emirati Taqa Abu Dhabi National Energy Company a des visées sur la centrale électrique de Jorf Lasfar.

## Investissement des trois opérateurs marocains Secteur télécoms (2000-2006)

(En millions de Dhs)



**Source : Direction des Investissements**

Par ailleurs, la société Mediatecom a été attributaire de la licence 3<sup>ème</sup> génération depuis le 20 juillet 2006. Dans le cadre de son programme d'investissement, la société propose une offre 3<sup>ème</sup> Génération qui inclura plusieurs services dont la vidéo téléphonie, le streaming audio et vidéo ainsi que des services Internet mobile large bande.

### Activité des centres d'appel <sup>12</sup>

L'activité des centres d'appel au Maroc a connu ces dernières années une très forte croissance : plus de 150 nouvelles déclarations déposées à l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications entre fin 2004 et 2006. Ce secteur d'activité est d'ailleurs considéré parmi les plus porteurs en matière de création d'emplois avec près de 17.500 emplois et comme ayant un fort potentiel en matière d'investissement.

En effet, le secteur est en forte croissance. Il affiche une croissance annuelle moyenne de plus de 11%. En deux ans et demi, le nombre des centres d'appel opérationnels a progressé de 186% et celui des positions de travail de 185%. A fin 2006, 137 centres d'appel sont opérationnels et 6 en démarrage.

Le capital étranger est présent dans 49% des centres d'appel et il est souvent majoritaire dans la moitié des cas. La France et l'Espagne sont les premiers investisseurs étrangers dans cette activité.

## Nombre de positions des Centre d'appel (2004-2006)

|                                     | 2004 | 2006  |
|-------------------------------------|------|-------|
| <b>Nombre de CA (*)</b>             | 50   | 212   |
| <b>CA opérationnels (*)</b>         | 40   | 143   |
| <b>Positions déclarées (**)</b>     | 4400 | 12559 |
| <b>Total Positions Estimé (***)</b> | 4400 | 14700 |
| <b>Nombre Pos moy CA (**)</b>       | 88   | 114   |

**Source : ANRT**

(\*) en supposant que tous les CA déclarés en 2004 étaient opérationnels

(\*\*) par 110 CA gérés en interne à Nov 2006

(\*\*\*) taille moy X CA op. X % CA gérés en interne

**Répartition géographique** Certains grands centres d'appel ont plusieurs sites et parfois sur différentes villes. Une forte concentration à Casablanca et Rabat qui abritent presque 80% des sites de production. Les deux villes concentrent près de 87% des positions et hébergent les plus grands sites d'où une taille moyenne par site plus importante que le reste des villes. La ville de Marrakech occupe la 3ème position suite au fort développement qu'elle a connu ces dernières années. La pression sur l'immobilier et le bassin d'emploi est derrière l'émergence de villes comme Mohammedia et Kénitra ou Fès.

### **Nature des prestations offertes**

Presque 90% des centres d'appel gèrent des appel sortants, contre 54% pour les appels entrants.

Ceux gérant des appels entrants sont de plus en plus impliqués dans des prestations à plus forte exigence technique comme la Hotline (22% des prestations offertes contre 14% en 2004).

### **Le secteur cimentier**

Les projets cimentiers approuvés dans le cadre de la Commission des Investissements durant l'année 2006 ont totalisé un montant d'investissement de l'ordre de 7,43 milliards de Dhs et de 8,8 milliards de Dhs de janvier à août 2007.

Ces projets, répondent à la demande croissante en ciment dans le Royaume laquelle s'explique essentiellement par la multitude de chantiers entamés ou en perspective dont notamment les travaux d'infrastructure dans le Nord, le projet Tanger-Med, l'aménagement de la vallée du Bouregreg, la mise à niveau des grandes villes du Royaume, les villes nouvelles satellites érigées à Marrakech, Rabat et Casablanca et l'extension de l'infrastructure routière, la construction de logements sociaux, les travaux d'infrastructure et les différents chantiers impulsés par la dynamique touristique (Plan Azur...), sans oublier les autoroutes en cours de construction sur les axes Marrakech- Agadir et Fès Oujda.

Compte tenu de toutes ces considérations, le marché du ciment a bouclé l'année 2006 sur une croissance de 10,4% pour plus de 11,3 millions de tonnes vendues. Le secteur a ainsi doublé sa performance de l'année 2005, qui s'établissait à 5% (10,28 millions de tonnes écoulées).

### Evolution des ventes de ciment (en milliers de tonnes)

| Année            | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005   | 2006   | Cumul<br>Mai<br>2007 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|----------------------|
| <b>Ventes</b>    | 7.184 | 7.153 | 7.234 | 7.479 | 8.058 | 8.486 | 9.277 | 9.797 | 10.289 | 11.357 | 5.288,7              |
| <b>Variation</b> | -     | 0,43% | 1,13% | 3,40% | 7,75% | 5,31% | 9,32% | 5,60% | 5,02%  | 10,39% | 19,92%               |

**Source : Association Professionnelle des Cimentiers (APC)**

Concernant les 5 premiers mois de l'année 2007, près de 5,3 millions de tonnes de ciment ont été écoulées, ce qui représente une hausse d'environ 20% par rapport à la même période de l'année 2006. La consommation du mois de mai 2007 a atteint 1.284,3 milliers de tonnes contre 1.080,2 tonnes en mai 2006, soit une variation mensuelle de 18,9%.

#### L'Amont du textile

Dans le cadre de sa stratégie du développement du secteur du textile et de l'intégration de l'amont de cette filière au Maroc, le gouvernement a procédé à l'augmentation de la participation de l'Etat dans le cadre des dispositions de l'article 17 de la charte de l'investissement à 10% du montant global du programme d'investissement lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile.

#### **Projets d'investissements dans le cadre du Secteur de l'amont du textile (2005-2007)**

| Nom du projet              | Lieu      | Montant<br>en Millions<br>de Dhs | Emplois | Date de<br>signature |
|----------------------------|-----------|----------------------------------|---------|----------------------|
| <b>LEGLER Maroc</b>        | Skhirat   | 782,6                            | 800     | Mai 2005             |
| <b>SETTAVEX</b>            | Settat    | 634,0                            | 70      | Août 2005            |
| <b>FRUIT OF THE LOOM</b>   | Skhirat   | 1. 477,0                         | 1.150   | Février 2006         |
| <b>POLYFIL</b>             | Berrechid | 93,1                             | 100     | Février 2007         |
| <b>MARTELLI (Projet 1)</b> | Ain Aouda | 257,4                            | 250     | Août 2007            |
| <b>MARTELLI (Projet 2)</b> | Ain Aouda | 78,5                             | 250     | Août 2007            |

**Source : Direction des Investissements**

### MECANISMES D'AIDES DE L'ETAT POUR SOUTENIR LES SECTEURS EN CROISSANCE

Dans le cadre de la promotion de certains secteurs, l'Etat marocain a consenti des aides directs à des entreprises qui répondent à un certains nombre de critères.

Ces aides directes sont octroyées dans le cadre de mécanismes institués prévus par :

- Le Fonds de Promotion des Investissements (F.P.I);
- Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ;
- Les exonérations fiscales ;
- La mise à disposition de réserves foncières.

**1- Le F.P.I** a pour objectif de prendre en charge certains avantages accordés aux investisseurs<sup>13</sup>.

Ainsi, durant l'année 2006, l'engagement du Fonds de Promotion des Investissements a porté sur 34 projets dont 15 pour un montant de 248,3 Mdhs (soit 0,62% du total du montant investi). Ces projets portent sur un investissement de 40 milliards de Dhs.

Les secteurs de la Cimenterie et du Tourisme figurent au nombre de ceux ayant le plus bénéficiés de l'apport de ce fonds durant l'année 2006 avec un montant respectif de l'ordre de 125 millions de Dhs et de 74,3 millions de Dhs.

### Le bilan du Fonds de Promotion des Investissements (F.P.I) -Année 2006-

(En millions de Dhs)

| Secteur                    | Nombre de projets engageant le F.P.I | Nombre de projets bénéficiant du F.P.I | Montant estimé de la contribution du F.P.I | Montant débloqué |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--|------------------|
| <b>Textile</b>             | 5                                    | 2                                      | 32   | 28,81            |
| <b>Tourisme</b>            | 15                                   | 8                                      | 74,37                                      | --               |
| <b>IMMEE</b>               | 5                                    | 2                                      | 12,14                                      | 1,21             |
| <b>Chimie parachimie</b>   | 4                                    | 2                                      | 4,77                                       | 4                |
| <b>Grande distribution</b> | 1                                    | -                                      | -  | --               |
| <b>Cimenterie</b>          | 4                                    | 1                                      | 125  | 10               |
| <b>Total</b>               | <b>34</b>                            | <b>15</b>                              | <b>248,3</b>                               | <b>44,03</b>     |

**Source : Direction des Investissements**

Les montants déboursés par ce fonds durant l'année 2006 s'élèvent à 44,03 millions de Dhs au profit de quatre projets d'investissement. En 2007, l'appui financier de ce fonds a concerné 6 projets pour un montant de plus de 118 millions de Dhs.

Les aides directes accordées par l'Etat par le biais de ce fonds s'élève à 247,36 millions de Dhs, à fin septembre 2007. Ces montants ont constitué un appui direct pour 13 projets industriels et 2 projets touristiques.

**2- Le mécanisme prévu dans le cadre du Fonds Hassan II pour le développement économique et social**, dans le cadre d'un projet industriel<sup>14</sup>, consiste à apporter des aides directes pour l'acquisition d'un terrain et la construction de bâtiments professionnels.

13 L'article 17 prévoit que les entreprises dont le programme d'investissement est très important en raison de son montant (200 M dhs), du nombre d'emplois stables à créer (250), de la région dans laquelle il doit être réalisé, de la technologie dont il assurera le transfert ou de sa contribution à la protection de l'environnement, peuvent conclure avec l'Etat des contrats d'investissements portant sur une exonération partielle des dépenses d'acquisition du terrain (plafonnée à 20% du coût d'acquisition) nécessaire à la réalisation de l'investissement, des dépenses d'infrastructure externe (plafonnée à 5% du montant global de l'investissement envisagé) ; et des frais de formation professionnelle (plafonnée à 20% du coût de cette formation). Ces avantages peuvent être cumulés à hauteur de 5% du montant global de l'investissement projeté et 10% si le projet est réalisé dans une rurale ou sub-urbaine.

14 Peuvent bénéficier de la contribution du Fonds HASSAN II, les nouveaux projets d'investissement (création ou extension) dans certains secteurs (sous-traitance électronique et aéronautique, la mécanique de précision, textile habillement, etc.) dont le montant d'investissement en biens d'équipement dépasse 1 million DH (hors droit d'importation et taxes).

La contribution de ce fonds pour l'acquisition du foncier et la construction de bâtiments professionnels, se fait à hauteur de :

- 50% du coût du terrain, sur la base d'un coût maximum de 250 dh/m<sup>2</sup>,
- 30% du coût des bâtiments, sur la base d'un coût maximum de 1500 dh/m<sup>2</sup>.

Toutefois, cette contribution peut être de 100%, si elle se limite seulement à l'acquisition du foncier, sur la base d'un coût maximum de 250dh/m<sup>2</sup>. Cette aide financière peut être cumulée avec les avantages accordés par le système en vigueur des incitations à l'investissement.



## PARTIE II : LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU MAROC EN 2006

Ainsi en 2006, dans le cadre du soutien direct à l'investissement industriel, ce Fonds a apporté une aide financière de 24,67 millions de DH, au profit de 26 projets.

### Le bilan du Fonds Hassan II pour le développement économique et social (2006- septembre 2007)

| Secteur                     | 2006                                 |  |                                  | 2007                                 |  |                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------------|--|----------------------------------|
|                             | Nombre de projet bénéficiant du FHII | Total de la contribution du FHII (en MDhs) | Montant total débloqué (en MDhs) | Nombre de projet bénéficiant du FHII | Total de la contribution du FHII (en MDhs) | Montant total débloqué (en MDhs) |
| Amont textile               | 1                                    | 109,3                                      | 7,53                             | 3                                    | 42,49                                      | 1,282                            |
| Confection et textile       | 14                                   | 43,21                                      | 11,67                            | 14                                   | 28,3                                       | 6,569                            |
| Cuir                        | 1                                    | 1,12                                       | -                                |                                      |  | -                                |
| Mécanique de précision      | 1                                    | 1,44                                       | 1,4                              |                                      |  | -                                |
| Recyclage déchet            | 1                                    | 0,85                                       | 0,138                            |                                      |  | -                                |
| Sous traitance Automobile   | 2                                    | 5,32                                       | 0,71                             | 2                                    | 0,65                                       | -                                |
| Sous traitance électronique | 2                                    | 4,9  | 0,55                             | 1                                    | 2,02                                       | -                                |
| Sous traitance aéronautique | 4                                    | 8,47                                       | 2,61                             | 1                                    | 0,47                                       | -                                |
| <b>Total</b>                | <b>26</b>                            | <b>174,61</b>                              | <b>24,67</b>                     | <b>21</b>                            | <b>73,93</b>                               | <b>7,85</b>                      |

**Source :** Fonds Hassan II pour le développement économique et social /  
Direction des Investissements

Répartie par secteur, la contribution du Fonds Hassan II a bénéficié, en premier lieu, au secteur du Textile avec plus de 43 millions de DH en 2006, soit 76% de la contribution du fonds. Quant aux secteurs de l'Aéronautique, de l'Electronique, et de l'Automobile, ceux-ci ont bénéficié respectivement de 15,4% et 3,2% et 2,8% de la contribution totale du Fonds.

Parmi les projets qui ont bénéficié de l'appui de ce fonds en 2006, on peut citer notamment les projets *Fruit of the Loom* et *Atlantic de Nimes (Legler Maroc)* dans la confection, *Martelli* et *Polyfil* dans l'amont du secteur Textile ainsi que *Aircelle Maroc*, *Casablanca Precision*, *Atlas Productions* et *ASI* dans le secteur de l'industrie Aéronautique.

### Récapitulatif des aides accordés par le F.P.I et le Fonds Hassan II 2001-septembre 2007

| Année                                   | Montants déboursés dans le cadre du FPI en MDhs // Article 17 | Montant débloqué dans le cadre du FHII | Total de la contribution de l'Etat par année (en MDhs) |
|---|---|--|--|
| 2001                                    | -   | 55,68                                  | 55,68  |
| 2002                                    | -   | 22,83                                  | 22,83  |
| 2003                                    | 40,6  | 18,93                                  | 59,53  |
| 2004                                    | -   | 35,20                                  | 35,20  |
| 2005                                    | 43,87   | 69,51                                  | 113,38   |
| 2006                                    | 44,03   | 24,67                                  | 68,70  |
| 2007                                    | 118,86  | 7,85                                   | 126,71   |
| <b>Total par nature de contribution</b> | <b>247,36</b>   | <b>234,67</b>                          | <b>482,03</b>  |

**Source :** Direction des Investissements /  
Fonds Hassan II pour le développement économique et social



Ainsi, les aides directes accordées par l'Etat, par le biais du F.P.I et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social dans le cadre de l'appui au secteur industriel, depuis la mise en place de ces mécanismes de subventions, s'élèvent à plus de 482 millions de Dhs.

Ces aides ont permis de drainer un volume d'investissement important, ont favorisé la création d'emploi et l'implantation de référence internationales dans le secteur industriel et touristique.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de la promotion de l'investissement national et étranger dans certains secteurs, l'Etat a consenti également un certain nombre d'avantages – exonérations fiscales- notamment<sup>15</sup>, comme ceux prévus pour les projets d'investissement portant sur un montant supérieur à 200 Mdhs, les entreprises exportatrices et les entreprises qui réalisent des provisions pour investissement.

### Principales exonérations accordées par l'Etat pour encourager les investissements

(2005-2006)

(En millions de Dhs)

| Mesure incitative   | 2005         | 2006         | Total exonération |
|---|--------------|--------------|-------------------|
| Exonération à l'importation des biens d'équipement, matériels et outillages nécessaires à la réalisation des projets d'investissement portant sur un montant supérieur à 200 Mdhs, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.        | 29           | 100          | 129               |
| Exonération totale de l'IS pendant 5 ans et une réduction de 50% au delà de cette période pour les entreprises exportatrices de produits ou de services qui réalisent dans l'année un chiffre d'affaires à l'exportation.                     | 644          | 676          | 1.320             |
| Déduction des provisions pour investissement constituées dans la limite de 20% du bénéfice fiscale ne vue de la réalisation d'investissement en biens d'équipement, matériels et outillages, et ce dans la limite de 30% dudit investissement | 1.309        | 1.375        | 2.684             |
| <b>Total</b>  | <b>1.982</b> | <b>2.151</b> | <b>4.133</b>      |

**Source : Direction Générale des Impôts / Direction des Investissements**

Ainsi, sur l'ensemble des deux dernières années (2005 et 2006) et pour trois principales mesures d'aides fiscales à l'investissement, l'Etat a consenti des exonérations de plus de 4,1 milliards de dhs.

En matière foncière, la direction des Domaines a mobilisé ces dernières années plus de 1000 Ha des terrains pour la réalisation de plusieurs projets d'investissement. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'investissement, la Direction des Domaines a consenti la cession de terrains domaniaux pour les secteurs suivants :

#### Industrie :

Le secteur industriel a bénéficié de la mobilisation des terrains domaniaux pour la réalisation des infrastructures d'accueil ci-après :

- L'aménagement des parcs industriels de Tanger Free Zones (277 hectares), de Nouaceur à Casablanca (262 hectares), de Aïn Johra à Tiflet (200 hectares) et de Jorf Lasfar à El Jadida (500 hectares), soit une superficie totale de 1.239 hectares ;

<sup>15</sup> Pour évaluer le coût des dépenses fiscales, un inventaire de 337 dispositions dérogatoires a été dressé en 2005. La Direction Générale des Impôts a affiné et enrichi en 2006, le travail de recensement entrepris en 2005, qui a permis de relever le nombre des mesures dérogatoires recensées à 405.

Cette augmentation s'explique par l'insertion dans le Livre d'Assiette et de Recouvrement de mesures dérogatoires, auparavant éparpillées dans des textes particuliers et par l'extension du périmètre par le recensement de nouvelles mesures.



- La cession de 533 hectares pour la réalisation de plusieurs zones industrielles dans les différentes régions du Royaume au profit d'aménageurs publics.

### Tourisme :

Au cours des années 2002-2006, une assiette foncière de 5.450<sup>16</sup> hectares a été cédée aux différents opérateurs publics et privés pour la mise en œuvre du "plan Azur" et la réalisation des zones et d'unités touristiques.

A cet effet, il a été procédé à l'autorisation de cession des terrains domaniaux dont les superficies sont détaillées comme suit :

- 2.850 hectares pour la réalisation des stations balnéaires dans le cadre du "Plan Azur" (Saïdia à Berkane, Mogador à Essaouira, Lixus à Larache, Mazagan à El Jadida, Taghazout à Agadir).
- 2.600 hectares pour la réalisation de zones et d'unités touristiques (Chrifia, Nakhil, station balnéaire de Fnidek-Mdiq, Ghendouri, l'aménagement de la corniche de Rabat, Complexe touristique et résidentiel à Tanger Boukhalef et à Malabata, Complexe touristique à Marrakech, la Marina à Casablanca, etc).

### Secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Le secteur des NTIC a bénéficié de l'autorisation de cession de 160 hectares destinés à accueillir les projets de technopoles de Casablanca et de Salé.

### Agriculture :

Dans le cadre la restructuration des sociétés d'Etat SODEA et SOGETA, Il a été procédé en 2005 à la réalisation de la 1ère tranche du projet de partenariat portant sur la location d'environ 40.000 hectares des terrains domaniaux gérés auparavant par ces sociétés.

A cet égard, 156 conventions ont été conclues avec les investisseurs privés devant drainer des investissements de l'ordre de 4,2 milliards de dirhams et la création d'environ 14.200 emplois.

En octobre 2007, la 2ème tranche de cette opération va concerner 38.528 ha.

## III. LES INVESTISSEMENTS DES MRE

D'après l'enquête réalisée par la Fondation Hassan II en 2004, les investissements des MRE présentent certaines caractéristiques au niveau des montants investis, des secteurs d'investissements, la nature des projets et leur localisation. Le montant des transferts des MRE est en accroissement constant passant de 18 milliards de DH en 1997 à plus de 47 milliards de dhs en 2006.

Concernant les projets d'investissements réalisés, ce sont les petits projets, dont le montant d'investissement se situe à moins de 500.000 DH qui prédominent en nombre représentant ainsi près de 40% du total. A l'opposé, les grands projets qui dépassent les 5 milliards de DH, ne représentent que 14%.

<sup>16</sup> En 2006, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts a également mis à disposition 240 Ha dans le cadre de l'aménagement touristique de Mogador

### Les secteurs d'investissement

D'après cette enquête, le profil des MRE par génération influe fortement sur le choix des secteurs. Pour les première et deuxième générations des MRE, l'immobilier constitue le principal secteur d'investissement des MRE avec une moyenne qui varie entre 65% à 72% du total des investissements reçus.

Le reste se répartit entre les autres secteurs à raison de 70% pour les services et 30% pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et l'Industrie.

Cette tendance est confirmée par les données suivantes qui montrent également que la part de l'investissement des MRE est très faible par rapport à l'ensemble des IDE reçus (1,5% en 2006 et 1,1% en 2005).

#### INVESTISSEMENTS ET PRETS PRIVES REALISES PAR LES MRE

##### REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE:

(En millions de dirhams)

| SECTEURS                  | 2005            | 2006*           |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Immobilier                | 300             | 379,2           |
| Tourisme                  | 17,5            | 0,3             |
| Industrie                 | 0,4             | -               |
| Commerce                  | -               | 68,7            |
| <b>Total</b>              | <b>317,9</b>    | <b>448,2</b>    |
| <b>total Général</b>      | <b>28.324,8</b> | <b>29.287,2</b> |
| <b>Part dans le total</b> | <b>1,1%</b>     | <b>1,5%</b>     |

Source : Office des Changes

NB: Opérations financées par apport de devises et déclarées en tant qu'investissement par les MRE. Ces données n'incluent pas les investissements financés par disponibilités en dirhams.

Pour ce qui est des secteurs, ce sont les activités de service qui semblent comporter plus de projets capitalistiques, contrairement aux secteurs agricole et du commerce où prédominent essentiellement les petits projets.

Le secteur tertiaire connaît une tendance très prononcée des investissements des MRE.

La deuxième et troisième génération se penchent de plus en plus vers le secteur de la restauration, du tourisme, de la boulangerie, pâtisserie, blanchisserie et la sous-traitance.

Le choix du lieu d'implantation n'est pas fortuit, les MRE choisissent généralement leur région d'origine. Néanmoins, les projets de haute technologie ainsi que ceux liés à l'enseignement, aux techniques de communication et publicités s'installent dans les grandes villes du pays.

### Financement des projets d'investissement

En matière de financement des projets, le taux de recours au crédit bancaire est particulièrement faible et ne dépasse pas les 31%. Plus des 2/3 des projets sont donc financés en apports personnels. Ces proportions diffèrent bien entendu selon le secteur d'activité.

Contrairement aux autres secteurs, le secteur industriel enregistre à ce niveau un certain équilibre entre les deux composantes du financement (apport personnel et emprunt bancaire).

Globalement, l'emprunt bancaire se situe en moyenne entre 1,4 millions de dhs. Le crédit médian est d'une moyenne de 340 milles DH et l'apport personnel se situe entre 450 milles DH et 1 million de DH pour les variables considérées.

### L'investissement étranger en titres d'OPCVM

L'investissement des étrangers et des marocains résidents à l'étranger en titres d'OPCVM est passé de 565 millions de DH en 2005 à 690 millions de DH en 2006, soit une hausse de l'ordre de 21,9%. Les investissements réalisés par les MRE continuent à dominer le montant investi en titres d'OPCVM avec 353 millions de DH.

Par ailleurs, les MRE détiennent principalement les OPCVM « obligations à moyen et long terme », lesquels représentent 65% de l'ensemble de leurs investissements en titres d'OPCVM. Le même constat s'est dégagé des statistiques de 2005, en ce sens où 72% du montant investi par les MRE dans les OPCVM concernait la catégorie « obligations à moyen et à long terme ».

## IV. LES INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE

### Les investissements étrangers dans la capitalisation boursière au Maroc

Selon la note annuelle du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) sur l'**Investissement Etranger à la bourse de Casablanca en 2006**<sup>17</sup>, l'investissement étranger en actions cotées a connu une progression de 37,8% en passant de 90 milliards de dirhams en 2005 à 124 milliards de dhs en 2006.

Cette augmentation s'explique principalement par la forte performance de 71% réalisée par l'indice général de la Bourse (MASI) et dans une moindre mesure par les prises de participation des français *Arcelor* et *Groupe Caisse d'Epargne* respectivement dans le capital de *Sonasid* et *CIH* (via des holdings de participation marocaines) et dont la valorisation boursière s'élève à 5,6 milliards de dhs.

Au 31 décembre 2006, la part de l'investissement étranger dans la capitalisation boursière a enregistré un léger recul en passant de 35,6% en 2005 à 29,7% en 2006 et ce, après plusieurs années de hausses consécutives.

Ce recul s'explique essentiellement par une performance du titre *Maroc Telecom* en 2006 de 30%, inférieure à la performance globale de la bourse en 2006 qui est de 71%, sachant que l'investissement étranger à la bourse de Casablanca est composé à plus de 47% des titres *Maroc Telecom*.

En effet, l'investissement étranger en 2006 valorisé sur la base des cours de la Bourse de 2005 fait ressortir un montant de 86 milliards de dhs représentant une part de 34,1% de la capitalisation boursière (2005) ; soit un recul à cours constants de seulement 1,5 points par rapport à 2005.

Le montant de l'investissement étranger en actions cotées reste dominé à hauteur de 93% par les participations stratégiques. Ces dernières sont passées de 78 milliards de dhs en 2005 à 116 milliards de dhs en 2006, soit une hausse de 47,5%.

En pourcentage de la capitalisation boursière, le montant des participations stratégiques a accusé une légère baisse. Ce pourcentage est passé de 31,1% en 2005 à 27,7% en 2006 et s'explique également par la performance moins élevée du titre *Maroc Telecom* comparée à celle de la Bourse en général.

La part volatile des capitaux étrangers demeure faible et a même enregistré une baisse significative dans la mesure où elle ne représente plus que 2% de la capitalisation boursière en 2006 contre 4,6% en 2005 et 3,6% en 2004.

Le montant des investissements des personnes morales étrangères représente 99,1% du montant de l'investissement étranger en actions cotées conservées au Maroc, soit 119 milliards de dhs en 2006. Ce pourcentage reste quasiment inchangé par rapport à l'année 2005.

L'analyse de la structure de l'investissement étranger conservé au Maroc par nationalité fait ressortir la forte présence des personnes morales françaises qui détiennent 92 milliards de dhs, soit 22% de la capitalisation boursière et 77% du montant de l'investissement étranger conservé au Maroc en 2006 contre 75% en 2005.

Cependant, et en dépit de l'afflux important de capitaux arabes sur les marchés financiers des pays de l'Afrique du Nord depuis ces dernières années, la bourse de Casablanca n'a pu su attirer suffisamment d'investissement de la part de ces pays.

### L'investissement étranger dans les titres d'OPCVM

Concernant l'investissement étranger dans les titres d'OPCVM, il a enregistré une légère baisse dans la mesure où il ne représente que 0,53% en 2006 de l'actif net global en 2006 contre 0,65% en 2005. Le montant de l'investissement étranger en titres d'OPCVM est passé de 565 millions de dhs en 2005 à 690 millions en 2006, soit une hausse de l'ordre de 22%.

Pendant la même période, l'actif net global des OPCVM a enregistré une progression de 49,3% pour atteindre 129 milliards en 2006 contre 87 milliards de dhs en 2005. Il ressort ainsi que l'évolution de l'investissement étranger en titres d'OPCVM est inférieure à l'évolution qu'a connue le montant de l'actif net global pendant la même période. De ce fait, la part détenue par les étrangers et les marocains résidents à l'étranger dans l'actif net global des OPCVM, a baissé de 0,65% en 2005 à 0,53% en 2006.

Près de 63% de l'investissement étranger en titres d'OPCVM est constitué d'OPCVM « Obligations à moyen et long terme ». Cette catégorie représente 435 millions de dirhams en 2006 contre 361 millions en 2005, soit une évolution positive de 20,5%.

Comme pour l'année 2005, les personnes physiques demeurent prépondérantes dans l'investissement étranger en titres d'OPCVM. En effet, leur part représente 92% en 2006 contre 95% en 2005 soit respectivement 632 millions de dhs et 537 millions de dhs.

Les MRE continuent à dominer le montant investi en titres d'OPCVM. Ils détiennent 51% du montant total, soit 353 millions de dirhams.

Par ailleurs, les MRE détiennent principalement les OPCVM « obligations à moyen et long terme », lesquels représentent 65% de l'ensemble de leurs investissements en titres d'OPCVM.

Le même constat s'est dégagé des statistiques de 2005, en ce sens où 72% du montant investi par les MRE dans les OPCVM concernait la catégorie « obligations à moyen et à long terme ».

### Performance de la bourse de Casablanca pour l'attraction des investisseurs étrangers

La Bourse de Casablanca a entamé sa libéralisation dès 1988, soit plusieurs années avant celle des autres pays arabes. Elle est également la première du groupe à avoir été cotée à l'American Depository Receipt (ADR), en avril 1996.

La performance de la Bourse de Casablanca ne peut être évaluée et considérée que si elle est appréhendée à travers l'examen de bourses arabes de la région Middle East & North Africa (MENA).

Ainsi, un rapport établi par le Ministère des Finances et de la Privatisation<sup>18</sup> a établi une analyse comparative des performances des marchés boursiers de l'Egypte, de la Jordanie et de la Tunisie durant la dernière décennie. Ces pays ont opté pour une ouverture graduelle de leurs marchés boursiers aux investisseurs étrangers, en ligne avec la convertibilité de leurs comptes courants ainsi que la libéralisation d'une partie de leur compte capital.

- **Le marché boursier de la Jordanie** est l'un des marchés émergents les plus ouverts aux investisseurs étrangers<sup>19</sup>. Il a absorbé un volume important de capitaux étrangers, notamment depuis 1997, date à laquelle les plafonds pour les participations étrangères ont été supprimés<sup>20</sup>.

La valeur totale des investissements arabe à la bourse de Jordanie jusqu'à août 2007 est de 10,8 milliards de dollars, représentant 34,1% de la valeur globale des actions à la bourse jordanienne. Les investisseurs saoudiens détiennent 9,2% du marché boursier dans ce pays occupant ainsi le 1er rang en termes d'investissements étrangers et arabes. Quant aux investisseurs koweïtiens, ils viennent en 2ème position avec une part de 6,5%. Enfin, les investisseurs libanais occupent la 3ème place juste avant les qataris. Les investissements arabes sont injectés principalement dans les secteurs de l'infrastructure, du tourisme et de l'immobilier.

- **A la bourse égyptienne**, il faut distinguer deux périodes : avant et après février 2006. En effet, avant 2006, l'investissement étranger à la bourse du Caire et d'Alexandrie représentait 35% du total dont 60% venait des pays du Golfe (cela représentait des montants considérables de l'ordre de 1,5 milliards US par an).

En février 2006, les bourses du Golfe chutent considérablement. Un ensemble assez important d'investisseurs arabes retirent leurs capitaux pour faire face à des problèmes de liquidité ainsi que pour réaliser des bénéfices avant un crash éventuel qu'ils craignent. En mai 2006, la Bourse du Caire et d'Alexandrie chute. Cependant, depuis juin 2006, la bourse retrouve le chemin de la croissance et prend par la suite 21% entre juin 2006 et juin 2007.

Les investisseurs des pays du Golfe ne sont pas revenus pour autant.

Aujourd'hui les investisseurs étrangers à la bourse du Caire et d'Alexandrie sont plus des institutionnels occidentaux.

- Le nombre de titres détenus par les étrangers à **la bourse de Tunis** a enregistré une hausse de 118% en 2006 du principalement à d'importants achats de compagnies aériennes tels que *Tunis Air* (dont la participation étrangère est passée de 12,45% en 2006 contre 6,91 en 2005) et *Karthago Airlines* (dont la participation est passée de 29,10% en 2006 contre 16,67% en

18 Direction des Etudes et de la Prévision Financière, Octobre 2006

19 Les opérateurs internationaux sont également autorisés à intervenir sur les marchés boursiers marocain et égyptien. Néanmoins, l'acquisition d'actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis par des investisseurs étrangers est soumise à une autorisation préalable du Conseil du marché financier si elle dépasse le seuil de 49% de la capitalisation boursière. Depuis 2006, l'investissement étranger n'est plus soumis à l'autorisation préalable dans les sociétés non soumises à une licence pour leur activité.

20 La Jordanie est classée, selon l'indice de liberté économique publié en 2006 par le Wall Street Journal et la Heritage Foundation, comme la troisième économie la plus libre de la région MENA, après le Bahreïn et le Koweït, mais avant l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Liban, Oman, le Qatar, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte.

2005) et bancaires (BIAT) dont la participation est passée de 12,95% en 2006 contre 9,48 en 2005, etc.

La physionomie des investisseurs arabes a été influencée par l'intervention de fonds arabes, notamment ceux des pays du Golfe et en particulier des Emirats Arabes Unies. Quatre fonds d'investissements de la région ont été présents de manière significative sur le marché tunisien en 2006 à savoir : Global Investment House, Emirats International Investment, Dubai Investment Group et le groupe bahreïni « Esterad ».

La part des investisseurs étranger à la bourse de Tunis s'est stabilisée à 28,2% en 2006, soit +0,6% par rapport à 2005.

En terme de performance, les places boursières de ces pays arabes ont enregistré une nette amélioration au cours des dernières années. Toutefois, le rythme de croissance des indices boursiers diffère d'une place à l'autre. Les indices boursiers jordanien (ASE) et égyptien (CMA) ont enregistré les plus fortes hausses, avec 92,9% et 83,3% respectivement en 2005 après une croissance de 62,4% et 52% respectivement en 2004.

- **Les performances enregistrées par les marchés boursiers marocain et tunisien** demeurent toutefois en deçà de la moyenne des marchés arabes (+91,6% pour l'indice composite du Fonds Monétaire Arabe) et émergents (+30,3% pour l'indice "MSCI Emerging Markets" et +37,6% pour l'indice S&P/IFCG).

En effet, contrairement aux autres marchés arabes, les deux places maghrébines n'ont pas profité suffisamment des conditions favorables créées par le faible niveau des taux d'intérêts sur les marchés internationaux et les excédents de liquidité générés par le recyclage des pétrodollars.

- Par ailleurs, la hausse des indices boursiers en 2005 a été accompagnée par un doublement de la capitalisation boursière en Egypte et en Jordanie (+109% et +105% respectivement par rapport à 2004), contre une hausse relativement modérée en Tunisie et au Maroc (+24% et +22% respectivement)<sup>21</sup>. En terme relatif, la capitalisation boursière jordanienne s'est accrue de 133 points du PIB en 2005, loin devant l'Egypte et le Maroc (+34 et +8 points du PIB respectivement), alors qu'en Tunisie, ce ratio est resté relativement stable (+1,5 point du PIB).

En Egypte, la capitalisation boursière a été également renforcée par de nouvelles opérations de privatisation, dont notamment celle de *Télécom Egypt*. En effet, 94% des recettes totales de privatisation réalisées en 2005, soit environ 15 milliards de livres, ont été réalisées via les bourses du Caire et d'Alexandrie.

L'entrée en bourse des entreprises privatisées a été largement ressentie au niveau du dynamisme du marché financier marocain durant la période 1993-1998 et, surtout, depuis l'introduction de 14,9% du capital de *Maroc Télécom* en 2004. On remarque une grande corrélation entre l'amélioration des indicateurs boursiers et le rythme des privatisations.

Plusieurs cotations en bourse sont issues des opérations de privatisation (13 sociétés privatisées inscrites à la cote sur un total de 55 en 2005). La capitalisation boursière a été multipliée par 8 entre 1993 et 2005, passant de 30 milliards de dirhams à plus de 250 milliards de dirhams. A fin 2005, la capitalisation boursière des sociétés privatisées représentait plus de la moitié de la capitalisation totale<sup>22</sup>. A titre de comparaison, les sociétés privatisées en Jor-

21 Au Maroc, la capitalisation boursière s'est accrue de +93% en 2004, suite notamment à l'introduction de Maroc Télécom et de la Banque Centrale Populaire.

22 A elle seule, Maroc Télécom pesait 35% de la capitalisation totale à fin 2005.



danie et en Tunisie ne comptaient que pour environ 15% et 30% respectivement de la capitalisation boursière à la même date.

- **Les privatisations** ont permis d'attirer d'importants flux de capitaux étrangers vers les marchés boursiers des pays arabes. Au Maroc, l'investissement étranger à la Bourse de Casablanca s'est inscrit en hausse au cours des dernières années, pour atteindre près de 35,6% de la capitalisation boursière en 2005 contre 29,7% en 2004 et 21,6% en 2003<sup>23</sup>. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la participation de *Vivendi Télécom International* dans le capital de *Maroc Télécom* de 35% en 2004 à 51% en 2005. La participation étrangère est également importante dans les secteurs bancaires, des mines et de l'énergie. Les capitaux étrangers investis à la Bourse de Casablanca sont constitués essentiellement de participations stratégiques.

En effet, le flottant détenu par les étrangers et les Marocains résidents à l'Étranger (MRE) reste faible dans la mesure où il représente 2,6% de la capitalisation boursière à fin 2005, contre 1,9% en 2004 et 1,4% en 2003. Par ailleurs, l'investissement étranger à la Bourse de Casablanca est dominé à hauteur de 75% par les personnes morales françaises, qui détiennent 25% de la capitalisation boursière.

La participation étrangère au marché des actions marocain est désormais supérieure à celle enregistrée en Egypte et en Tunisie (respectivement 35% et 28% de la capitalisation boursière à fin 2005). C'est en Jordanie que la participation étrangère est la plus importante avec 45% de la capitalisation boursière en 2005, dont 36% détenus par des investisseurs arabes.

En somme, **les privatisations et les investissements** étrangers ont permis d'élargir le marché et de dynamiser les bourses des valeurs des pays arabes. Toutefois, les programmes de privatisation en cours semblent venir à terme<sup>24</sup>. Ceci est d'autant plus préoccupant que les entreprises européennes, certes premiers investisseurs dans la région, ont poursuivi leurs stratégies d'acquisitions transfrontalières dans d'autres régions telles que l'Asie, l'Europe Centrale et l'Amérique du Sud. Face à cette situation, les pays arabes devraient explorer d'autres facteurs d'attractivité des investisseurs nationaux et étrangers, et poursuivre la consolidation du cadre juridique et réglementaire, pour que les opérations de privatisation se réalisent dans des conditions de rigueur et de transparence.

### Caractéristiques du marché boursier marocain

Selon le rapport du Ministère des Finances et de la Privatisation<sup>25</sup> certaines des caractéristiques de la Bourse de Casablanca sont communes aux marchés des pays arabes. D'autres sont plutôt spécifiques à la place marocaine. Il s'agit de :

- La faiblesse de la taille relative du marché : La capitalisation boursière rapportée au PIB demeure faible comparativement à la place d'Amman dont le ratio rivalise favorablement avec celui des pays émergents, voire même avec des pays développés.
- Le nombre de sociétés cotées est relativement limité (65 en 2006) comparativement à l'Égypte (744 en 2005), Jordanie (201 en 2005) et la Tunisie (48 en 2006), reflétant en particulier la réticence des chefs d'entreprises, soucieux de préserver le caractère familial de leurs entreprises.

23 Selon le rapport du CDVM sur l'investissement étranger.

24 Au Maroc, la moitié des 114 entreprises publiques identifiées en 1993 pour des opérations de privatisation avaient été vendues à fin 2006. Il existe encore quelques opportunités de privatisation au Maroc, avec une dizaine d'entreprises publiques inscrites sur la liste des privatisables. Par ailleurs, il existe une forte volonté du gouvernement marocain pour défricher mieux les secteurs les plus stratégiques. Ce qui est d'ailleurs prouvé par une série de lois qui ont été adoptées et qui visent à instaurer un environnement concurrentiel et à ouvrir ces secteurs à l'initiative privée.

25 Voir supra page 39.



- L'insuffisance de la liquidité du marché : Les volumes échangés en bourse sont relativement faibles, avec un ratio de rotation de 13%. Le flottant dépasse rarement 10% du capital en raison de l'attitude des actionnaires majoritaires qui conservent les actions des sociétés les plus performantes.
- La forte concentration de la capitalisation boursière et des transactions sur un nombre limité de valeurs les plus liquides : La bourse marocaine est dominée par les valeurs bancaires, les holdings et dernièrement les télécommunications. L'existence de nombreuses valeurs non liquides demeure un facteur de fragilité qui de surcroît limite les possibilités de diversifications des portefeuilles.
- En terme de valorisation, la Bourse de Casablanca est considérée parmi les places boursières émergentes les plus chères, avec un PER ( Pear earning ratio) de 19 en 2005. Toutefois, le marché boursier marocain s'avère encore attractif comparativement aux principales places arabes.
- L'essor du marché boursier marocain est intimement lié à la dynamique des privatisations.

La part de la capitalisation boursière des entreprises privatisées dans la capitalisation totale a atteint, à fin 2005, plus de la moitié de la capitalisation totale (dont 35% pour Maroc Telecom). Toutefois, l'essoufflement du processus de privatisation met à l'ordre du jour la nécessité d'assurer d'autres relais pour le développement de la place de Casablanca.

- L'attractivité relative de la bourse marocaine pour les investisseurs étrangers demeure faible<sup>26</sup> comparativement à la bourse jordanienne. En 2005, la part de la capitalisation boursière détenue par les étrangers a été de 35,6% au Maroc contre 45% en Jordanie.

Contrairement aux pays du Mashrek, le Maroc n'a pas bénéficié suffisamment de l'afflux des capitaux arabes vers la région depuis les événements de septembre 2001.

<sup>26</sup> Cependant, lors des dernières introduction en bourse, plusieurs investisseurs étrangers ont montré un intérêt certain pour la bourse de Casablanca. A titre d'exemple, lors de l'introduction en bourse de la Compagnie Générale Immobilière (CGI), filiale de la Caisse de dépôt et de Gestion (CDG), en août 2007, pas moins de 728 institutionnels étrangers ont souscrit à l'achat de la valeur de 47 nationalités aussi différentes que surprenantes comme les Samoa, les îles vierges britanniques, Sri-Lanka, Nouvelle-Zélande, Saint-Lucie, Panama, Seychelles, Philippines, etc.





**PARTIE III :  
LES INVESTISSEMENTS MAROCAINS  
A L'ETRANGER**



Avec **468** millions de \$ US, le Maroc se place au deuxième rang des pays africains émetteurs d'investissements après l'Afrique du Sud (6,6 milliards \$ US) et 5<sup>ème</sup> dans la région MENA derrière le Koweït, premier investisseur de la région avec 7,8 milliards \$ US, les Emirats Arabes Unies (2,3 Milliards de dollars), la Turquie (934 millions de dollars), l'Arabie Saoudite (753 millions de dollars) **et bien avant le Qatar** (379 millions de dollars), et l'Egypte (184 millions de dollars).

Depuis 2003, les investissements marocains à l'étranger ont considérablement progressé au cours des trois dernières années. Le rapport de la CNUCED les a chiffré à 32 millions de \$ US en 2004 et à 174 millions \$ US en 2005.

Cette performance des investissements des marocains à l'étranger est appelée à se renforcer avec d'autres opérations d'investissement comme celles enregistrées en 2007 par l'acquisition des parts importantes dans des établissements bancaires locaux dans certains pays africains. La croissance des investissements marocains dans cette région est assez soutenue et ne pourrait que s'accroître au cours des prochaines années.

Les pays africains représentent donc l'essentiel des flux d'investissements marocains à l'étranger.

En plus du commerce, ce sont surtout les investissements marocains qui sont en nette progression et touchent des secteurs aussi diversifiés comme le BTP, l'immobilier, l'industrie pharmaceutique, le secteur bancaire, les télécommunications, les infrastructures routières et aéroportuaires, le tourisme, l'enseignement, la navigation maritime et aérienne, l'agriculture etc.

Entre 2000 et 2006, l'essentiel des sorties des investissements marocains en Afrique a concerné sa partie Nord-Ouest (le Sénégal, le Gabon, le Burkina Faso, la Mauritanie...). A titre d'exemple, le Sénégal a totalisé en 2005, un stock d'investissement marocain de plus de 150 millions de DH contre 100 millions de DH en 2002, soit une croissance de 50% en sortie vers ce pays, ce qui représente plus de 4% des flux d'investissement marocains à l'étranger.

### Dépenses au titre des investissements et prêts privés marocains à l'étranger

(En millions de dirhams)

| Année                                      | 2000  | 2001    | 2002  | 2003    | 2004  | 2005    | 2006    |
|--|-------|---------|-------|---------|-------|---------|---------|
| Investissements des marocains à l'étranger | 633,9 | 1.133,5 | 590,9 | 5 185,0 | 283,6 | 3.226,2 | 4.130,3 |

Source : Office des Changes

## I. LES SECTEURS D'INTERVENTION

Les investissements marocains notamment en Afrique ne se limitent pas aux opérations réalisées par les grands groupes nationaux. En effet, d'autres investisseurs marocains (de moindre importance) sont présents sur le continent et opèrent à leur tour dans divers secteurs.

### LE SECTEUR DES SERVICES :

#### Le secteur financier

Ce n'est que depuis ces quelques dernières années que les sociétés financières marocaines ont commencé à diversifier leurs portefeuilles à l'international et ont entrepris d'investir massivement à l'étranger. En effet, à titre d'exemple on peut citer :

- *FIPAR Holding*, filiale de la *Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)*, qui détient 10% dans *Club Med* et 5% dans *TUI (Touristik Union International)*, société de droit allemand cotée à la bourse de Frankfurt);
- *Lesieur Cristal*, filiale du groupe *ONA* et partenaire de *Lesieur France*, a pris une participation de 36% dans le capital de la société tunisienne « *La Raffinerie Africaine* »<sup>27</sup> ;
- *Sevam* prend 65,7 % des parts du leader tunisien de la verrerie *Sotuver*<sup>28</sup> pour 12 millions d'Euros en 2007.
- *Ynna holding* qui détient des participations dans *Lafarge* Jordanie.
- La Compagnie *Optorg*, filiale du Groupe *ONA*, spécialisé dans la distribution de biens et de services d'équipement en Afrique a créé en mai 2007 une joint venture avec la société sud africaine « *Barloword Equipment* ». Ce partenariat va permettre la distribution renforcée des produits Caterpillar dans la province du Katongo en RDC, région minière en plein développement.

*Optorg* commercialise déjà la marque « *Caterpillar* » à travers sa filiale « *Tractafric Equipment* » au Maroc et en Afrique centrale, alors que « *Barloword Equipment* » en est le distributeur notamment pour l'Afrique du Sud et les pays de la région.

Le secteur bancaire marocain présent depuis longtemps en Europe et en Asie (Chine notamment) a commencé à s'intéresser davantage à l'Afrique à travers deux grands groupes qui entreprennent une active internationalisation sur le continent, il s'agit d'*AttijariwafaBank* et de *BMCE Bank*.

- **Attijariwafabank a réalisé en 2005 et 2006 trois importantes opérations d'investissement :**
  - La prise de participation de 53,54 %<sup>29</sup> dans le capital de la *Banque du Sud* en Tunisie en 2005. La banque se nomme aujourd'hui *Attijari Bank*<sup>30</sup> et ambitionne de devenir le deuxième établissement tunisien à horizon 2010. Elle compte 90 agences, deux succursales et six filiales.
  - La création au Sénégal de la filiale « *Attijariwafa bank Sénégal* » en 2006 avec un investissement de 38,5 millions de dirhams. Attijariwafa bank Sénégal a mis en place un plan de développement ambitieux, qui s'est traduit dès le démarrage par l'ouverture d'un siège et deux agences à Dakar et prévoit l'ouverture de 10 agences à l'horizon 2008.
  - Le troisième investissement consiste en l'acquisition de plus de 66,7% du capital de la *Banque Sénégalo-Tunisienne (BST)*, 5ème banque de la place. A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2007, *Attijariwafa bank Sénégal* et la *Banque Sénégalo-Tunisienne (BST)* ont fusionné.

27 « La Raffinerie Africaine est une entreprise spécialisée dans le raffinage des huiles de table et fait partie du groupe HAMILA (YKH Holding, société cotée à la bourse de Tunis)

28 Le groupe français Saint-Gobain et l'italien Bormioli Luigi étaient également sur les rangs pour le rachat des parts de la famille Chahed, principal actionnaire de la société. Avec une production d'environ 50.000 tonnes par an, la Sotuver s'est spécialisée dans les emballages pour l'industrie agroalimentaire et exporte vers plusieurs pays africains, notamment l'Algérie et la Libye.

29 La prise de participation s'est effectuée avec le consortium Grupo Santander.

30 Attijari bank de Tunisie détient 9% de la part de marché dans les dépôts et dans les crédits, un réseau de 92 agences (10% du nombre de guichet bancaires en Tunisie). 4ème banque de la place, elle possède un effectif de 1.350 collaborateurs.

La nouvelle entité issue de ce rapprochement *Attijariwafa bank Sénégal* a entamé un plan pour le développement du groupe en Afrique de l'Ouest.

Avec ces investissements, *Attijariwafabank* renforce le positionnement de l'implantation sénégalaise du groupe en tant que plateforme de développement sur l'Afrique de l'Ouest surtout que celle-ci compte 33 bureaux de représentation à l'étranger, 92 agences en Tunisie à travers la Banque du sud et 3 agences à Dakar.

- **La BMCE Bank**, a été la première banque marocaine à investir à l'étranger (1972). Depuis, elle a entrepris d'importants investissements notamment en Europe et en Asie (Pékin, Chine). Récemment, *BMCE Bank* a commencé à s'intéresser au continent africain. D'abord, présente au Sénégal en 2003, en Algérie en 2006 elle prévoit le lancement d'une banque d'affaires en Tunisie où elle est déjà présente à travers la société mixte *Axis Capital*, créée à l'initiative de *BMCE Bank* et d'*Axis*<sup>31</sup>.

L'acquisition de 35% du capital du holding financier luxembourgeois *Bank of Africa*<sup>32</sup> par la *BMCE*. Avec cette prise de participation, la *BMCE Bank* se retrouve présente dans une dizaine de pays africains à travers les 22 sociétés que compte *Bank Of Africa*.

### Le secteur des télécommunications

L'opérateur marocain « *Maroc Télécom* » compte à son actif trois participations au niveau africain. Il s'agit de :

- « **Mauritel** » l'opérateur des télécommunications mauritanien qu'il a acquis en avril 2001 pour plus de 40 millions de dollars, soit 51% des actions. La filiale mauritanienne dégage un chiffre d'affaires de plus de 800 millions de dirhams et un résultat d'exploitation de 260 millions ;
- « **Onatel**<sup>33</sup> » opérateur des télécommunications au Burkina-faso devient, en décembre 2006, la deuxième filiale de Maroc Télécom suite à l'acquisition de 51% de son capital pour un investissement de 220 millions d'euros (soit 2.420 millions de dirhams). Après la vente des 51%, il est prévu de mettre en bourse 20% du capital tandis que 6% sont réservés aux salariés. A terme, l'Etat du Burkina-Fasso ne conservera que 23% des parts de l'Onatel ;
- Et enfin, le rachat, en février 2007, de 51% des parts de l'opérateur de télécommunication « *Gabon Télécom* »<sup>34</sup> pour un montant de 61 millions d'euros, (bien que *France Télécom* l'ignorait également cette entreprise).

*Maroc Télécom* cherche à étendre davantage son réseau en Afrique et il a été en course pour une entrée sur le marché Camerounais, sénégalais et égyptien à travers l'attribution d'une troisième licence dans le mobile. Pour ces deux derniers pays, *Maroc Telecom* n'a pas été adjudicataire de ces licences.

31 *Axis Capital* est spécialisée notamment dans les métiers de la finance, des marchés de capitaux et du conseil.

32 Le Groupe *Bank of Africa* est le 3ème groupe bancaire de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine, en termes de total de bilan, le groupe est présent tant en Afrique de l'Ouest que de l'Est. Le réseau de *Bank of Africa* est composé de 160 sites d'exploitation et de production et dispose notamment de participations dans l'assurance, le leasing et l'intermédiation boursière.

33 Opérateur historique, l'Onatel intervient sur les 3 segments : Fixe (100.000 clients) , Internet et Mobile (365.000 clients), à travers sa filiale *Telmob* qui est en concurrence avec 2 autres opérateurs (*Celstel* et *Telecel*). Le taux de pénétration reste faible au Burkina-Fasso (8% pour le mobile et 0,8% pour le fixe).

34 *Gabon Télécom* opère jusqu'à présent en situation de monopole sur le Fixe (22.000 lignes). L'entreprise intervient également sur le Mobile à travers sa filiale *Libertis*. Cette dernière revendique 32% des parts de marché Mobile, au 2ème rang après *Celstel* (filiale du groupe koweïtien *MTC*) et loin devant *Telecel*. Le parc Mobile global est estimé à 760.000 lignes GSM, *Gabon Télécom* en détient 240.000. Le taux de pénétration du Mobile s'établit à 57% tandis que celui du Fixe reste très bas à 2%. *Gabon Télécom* est également fournisseur d'accès d'Internet aux côtés d'entreprises telles qu'*Internet Gabon* et *Solsi* (Wifi).

### Secteurs du BTP et de l'immobilier

Le groupe **Ynna Holding**, installé dès 1967 en Libye à travers des investissements dans le bâtiment et travaux publics BTP étend son réseau vers d'autres pays aussi bien du Maghreb au sud du Sahara qu'en Moyen-Orient<sup>35</sup> et investit dans divers secteurs. En Tunisie<sup>36</sup> et en Côte d'Ivoire<sup>37</sup> ainsi qu'en Egypte<sup>38</sup>, il a créé respectivement deux usines de conduite d'eau et une unité de fabrication de batteries.

En Afrique subsaharienne, le Groupe a investi près de 50 millions de dirhams en Côte d'Ivoire, dans une usine de fabrication de tubes en PVC.

*Ynna Holding* compte actuellement différents projets, notamment dans le BTP et le tourisme, au Sénégal, au Gabon, en Mauritanie, au Mali et en Egypte où il a réalisé plusieurs projets de logements sociaux. Le groupe mène également un gros projet de logement en Guinée Equatoriale et envisage un investissement massif aux Emirats arabes Unis.

Le groupe **CCGT** est l'un des opérateurs privés marocains les plus connus en Afrique pour ses investissements dans l'infrastructure publique. En Guinée, *CCGT* a réalisé un projet d'aménagement d'un périmètre agricole pour une enveloppe de 70 millions de dirhams. Au Sénégal, le groupe a remporté l'un des plus grands chantiers publics du pays, à savoir, la construction d'une route de 230 kilomètres.

### Le secteur des transports

Le transport aérien marocain s'est renforcé en Afrique par l'acquisition de la *Royal Air Maroc* (RAM) des 51% d'*Air Sénégal* (devenu *Air Sénégal International*).

Le transport maritime est également présent en Afrique à travers la Compagnie Marocaine de Navigation « *COMANAV* » qui a acquis 51% de la société mixte sénégalaise « *SOMAT* » pour un investissement d'environ 25 millions de dirham. La *SOMAT* a été créée pour le désenclavement de la région de la Casamance, restée isolée du monde entre 2002 et 2004 après le naufrage du navire qui reliait Dakar à Zinguichor.

La *COMANAV* investit aussi dans la formation du personnel et ambitionne de décrocher d'autres lignes sur ce pays ainsi qu'une liaison maritime entre Casablanca et le Sénégal, via la Mauritanie.

En 2007, **l'ONEP** a été désigné adjudicataire (provisoire) sur l'appel d'offres pour la privatisation de la Société nationale des Eaux du Cameroun *SNEC*. *L'ONEP* sera chargé de la production et de la commercialisation de l'eau.

### Secteur de l'enseignement supérieur privé

Trois groupes d'enseignement supérieur privé sont présents en Afrique. Le groupe *HECI* a depuis 10 ans tissé un réseau de formation implanté dans 10 pays francophones. *L'ISCAE* a lancé en 2001 sa filiale guinéenne et de l'HEM qui, dans le cadre d'un regroupement avec l'*EMSI* et *Sup-Com*, lance à Dakar le centre de l'Université libre.

35 La Ynna Holding détient des participations dans la cimenterie Lafarge en Jordanie.

36 Société El Ma Wasir dont le domaine d'activité est la fabrication de tuyaux et plaques en fibrociment et tuyaux en PVC et polyéthylène. L'entreprise compte 150 collaborateurs. Elle est certifiée ISO 9001.

37 Société Houda Plastic dont le domaine d'activité est la fabrication de tubes en PVC et polyéthylène.

38 Société Chloride dont le domaine d'activité est la fabrication de batteries pour voitures et pour l'industrie. La société compte 450 collaborateurs et est certifiée ISO 9001.

### LE SECTEUR AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Le groupe **Sentissi** étend son expertise dans l'industrie de la pêche en dehors du Maroc, notamment au Sénégal où il est chargé de lancer à Dakar, en association avec des opérateurs locaux, la construction d'un complexe industriel regroupant des installations pour la farine de poisson, le poisson congelé et la conserve de poisson. Un projet similaire sera réalisé par le groupe en Mauritanie.

### LE SECTEUR INDUSTRIEL

#### Le secteur pharmaceutique

Le secteur de la pharmacie constitue l'un des créneaux porteurs pour les opérateurs marocains, surtout au niveau des génériques qui répondent à un besoin réel à l'échelle des pays africains. Deux laboratoires représentent l'industrie pharmaceutique marocaine en Afrique, il s'agit du Laboratoire *Sothema* qui a investi 7,5 millions d'euros pour la construction d'une unité de fabrication de médicaments, "*West Afric Pharma*" et du Laboratoire *Pharma 5* présents en Afrique depuis 1987. Ce dernier exporte vers douze pays africains et projette de mettre en place de bureaux de liaison dans les principales capitales africaines.

#### Le secteur minier et de l'énergie

Le secteur minier marocain figure parmi les secteurs où les entreprises marocaines s'exportent le mieux. *Managem*, filiale minière de l'ONA, a signé des partenariats pour la production de minerai en République Démocratique du Congo -RDC<sup>39</sup>- et au Gabon<sup>40</sup> pour un investissement de plus de 300 millions de dirhams.

*Managem* est également présente en Guinée, au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En 2007, *Managem* a procédé au lancement d'une filiale suisse « *Manatrade* » pour la commercialisation des produits des filiales de *Managem*.

L'*Office national de l'électricité (ONE)* du Maroc est attributaire du marché portant sur l'électrification rurale dans le nord du Sénégal. L'*ONE* assurera l'électrification, la distribution et la gestion pendant une durée de 25 ans des zones rurales. L'*ONE* mettra en place une société de droit sénégalais pour gérer cette concession dont l'investissement initial est de l'ordre de 140 millions de Dirhams marocains (soit plus de 8,3 milliards FCFA).

#### OCP à l'étranger, la dynamique de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe OCP a noué des partenariats durables avec ses clients. Cette coopération touche aussi bien les accords de livraison à moyen et long terme que la construction d'unités de production. Dans cette optique, des unités basées au Maroc et à l'étranger sont en exploitation en joint-venture avec des partenaires. D'autres axes de collaboration sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation, avec plusieurs pays.

Par ailleurs, ci-dessous, les principaux axes de développement entrepris par l'OCP à l'international :

**Prayon (50% OCP, 50% SRIW-Belgique) :** Le Groupe OCP a pris une participation dans la société *Prayon* qui dispose de 2 sites de production en Belgique (*Engis* et *Puurs*). Les activités de *Prayon*

<sup>39</sup> Le partenariat avec la RDC a été conclu avec la société Costamin qui détient 2 permis à haut potentiel en cobalt et en cuivre. En 2007, création d'une société de droit congolais Lamikal avec une participation de 75% pour MANAGEM.

<sup>40</sup> Le partenariat avec le Gabon porte sur le projet Bakoudou. Celui-ci est un prospect aurifère qui présente des ressources estimées à 9 tonnes et un potentiel significatif de découverte. Managem a conclu un accord avec la société canadienne SearchGold pour le développement de ce projet.



couvrent notamment la fabrication et la vente d'engrais, d'acide phosphorique et autres produits chimiques, de pigments minéraux, ainsi que la mise au point et la vente de produits techniques (acides phosphoriques, fluor, uranium, filtration, agitation...).

**Emaphos (Euro-Maroc Phosphore : 1/3 OCP, 1/3 Prayon, 1/3 CFB) :** Ce projet a été mené en collaboration avec des partenaires belges (*Prayon*) et allemands (*Chemische Fabrik Budenheim*). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe moderne capable de produire 120.000 tonnes P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> d'acide phosphorique purifié par an. Cet acide à haute valeur ajoutée est utilisé tel quel ou via des sels dérivés dans l'industrie alimentaire : limonades, levures, fromages, conservation des viandes et poissons, traitement de l'eau potable... Il est également utilisé dans d'autres industries : détergents, alimentation animale, engrais foliaires, traitement des métaux, textiles, ciments...

**Imacid (1/3 OCP, 1/3 Chambal Fertiliser-Inde, 1/3 Tata Chemicals Ltd-Inde) :** Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, le Groupe OCP s'est rapproché de la société indienne *Chambal* appartenant au Groupe privé *Birla*. En 1999, ce partenariat a permis le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'Imacid, une usine d'acide phosphorique dont la capacité de production annuelle a été portée à 370.000 tonnes P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Un tel volume nécessite 1,2 million de tonnes de phosphates de Khouribga et 330.000 tonnes de soufre. En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'Imacid, *Tata Chemicals Ltd*, filiale du Groupe Indien Tata. La totalité de la production d'Imacid en acide phosphorique est dédiée à ces deux actionnaires indiens.

**Zuari Maroc Phosphate (50% OCP, 50% Chambal Fertiliser-Inde) :** Fruit d'un partenariat entre le Groupe OCP et *Chambal Fertiliser Ltd* (Groupe indien *Birla*), cette société d'investissement détient 74% du capital social de la société *Paradeep Phosphate Ltd (PPL)*. Les 26% restants sont détenus par l'État indien. L'unité est spécialisée dans la fabrication d'engrais phosphatés avec une capacité de 1 million de tonnes par an.

**Pakistan Maroc Phosphore S.A. (50% OCP, 25% FFBL, 12,5% Fauji Foundation, 12,5% Fauji Foundation)**

L'Office Chérifien des Phosphates (OCP) a signé un **protocole d'accord avec la compagnie américaine Mosaic** en vertu duquel Maroc Phosphore SA, filiale de l'OCP, fournira à Mosaic « tout le superphosphate triple granulé dont elle aura besoin pour couvrir le marché nord américain de manière exclusive ».

L'accord devra expirer en 2011 mais pourra être reconduit d'un commun accord.

L'Office Chérifien des phosphates (Maroc) et **Bunge** (Brésil), ont créé une **joint-venture 50%-50%** pour la construction d'un complexe intégré de production d'engrais à Jorf Lasfar au Maroc. Ce complexe est destiné à subvenir en priorité aux besoins de Bunge en engrais. Ce dernier, qui fournit directement ses produits aux agriculteurs, est le premier importateur, producteur et distributeur des engrais au niveau de l'Amérique du sud. Au Brésil, Bunge est intégré verticalement, produisant les dérivés de phosphate à partir de ses propres mines.

Quel que soit leur lieu d'implantation, les entreprises marocaines qui investissent en Afrique le font dans un cadre de risque en raison de l'absence de supports conventionnels apportant une sécurité à leurs investissements à savoir, les accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements « APPI ».

### II. LES GARANTIES DE L'INVESTISSEMENT DES MAROCAINS A L'ETRANGER

#### Accords de Protection et Promotion des Investissements (APPI)

Les APPI créent d'importantes disciplines qui contribuent à ouvrir les marchés internationaux et à les rendre plus sûrs pour les investisseurs. Ils leur procurent le bénéfice d'une protection légale dans le pays d'accueil à travers les clauses du traitement juste et équitable, traitement au moins aussi favorable que celui réservé aux investisseurs nationaux ou aux investisseurs de la nation la plus favorisée, des garanties juridiques contre l'expropriation arbitraire, le libre transfert des revenus et des rémunérations, etc.

Les risques qu'encourent les investisseurs marocains, comme pour les autres investisseurs étrangers, se ramènent souvent à l'instabilité politique, à l'insécurité juridique des affaires, aux pratiques restrictives ou discriminatoires, au risque de non-transfert mais aussi et surtout au peu de visibilité en ce qui concerne la garantie de l'investissement pour le règlement des investissements dans l'infrastructure et projets d'utilité publique.

Pour remédier à ces risques, le Maroc entend explorer, avec les pays africains, de nouveaux canaux et moyens pour promouvoir la coopération en matière d'investissement en engageant simultanément avec certains pays africains des négociations des Accords de promotion et de protection de l'investissement étranger.

En effet, sur un total de 63 accords de protection et de promotion des investissements, le Maroc en a signé 16 avec des pays africains depuis 1979 à février 2007. L'Afrique vient en deuxième position après l'Europe (21 APPI). Il convient de souligner que le Maroc se trouve en tête des pays d'Afrique qui a conclu le plus d'accords bilatéraux d'investissement, après l'Egypte.

En dépit du nombre d'accords signés, ce réseau conventionnel ne couvre que peu le champ d'intervention des entreprises marocaines sur ce continent en raison :

- des processus de ratification particulièrement lents qui font que bon nombre d'accords signés depuis plusieurs années ne sont toujours pas entrés en vigueur. Des 14 APPI signés, seuls les trois accords signés avec l'Egypte, la Libye et la Tunisie sont en vigueur ;
- de l'absence de tels accords avec certains pays aussi bien ceux qui reçoivent d'importants flux d'investissement marocains comme c'est le cas du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo que les autres pays du continent.

Pour répondre à la préoccupation des investisseurs marocains, il serait souhaitable d'accompagner leur internationalisation sur le continent africain par la mise en place d'un cadre conventionnel assurant les conditions de plein emploi de l'investissement marocain en Afrique, et ce pour plusieurs raisons :

- D'abord, les pays africains représentent l'essentiel des flux d'investissements marocains à l'étranger. La croissance des investissements marocains dans cette région est assez soutenue et ne pourrait que s'accroître au cours des prochaines années.



- Ensuite, la négociation des accords bilatéraux d'investissements avec ces pays est d'une extrême importance pour la compétitivité du Maroc, car ils ouvriront de nouvelles débouchées aux entreprises marocaines sur ces marchés à forte croissance.
- Par ailleurs, la conclusion de ces accords améliorerait la certitude et la prévisibilité pour les entreprises marocaines et encouragerait les échanges commerciaux.
- Enfin, il importe que le Maroc conforte son rang de grand investisseur qui doit être mis en parallèle avec l'implication grandissante de la Chine et de l'Inde sur le continent africain ainsi que l'Afrique du Sud qui est principalement présente dans la partie australe et du sud.

### Pays africains avec lesquels le Maroc n'a pas signé d'APPI

| Liste des pays par groupements sous-régionaux (39 pays) |                            |                   |                  |
|---|----------------------------|-------------------|------------------|
| Afrique de l'Ouest                                      | Afrique centrale           | Afrique orientale | Afrique australe |
| Cap-Vert  | République du Congo        | Burundi           | Afrique du Sud   |
| Côte d'Ivoire   | (Brazzaville)              | Kenya             | Angola           |
| Gambie  | République démocratique du | Ouganda           | Botswana         |
| Ghana   | Congo (Kinshasa)           | Rwanda            | Lesotho          |
| Guinée-Bissau   | Guinée équatoriale         | Seychelles        | Comores          |
| Libéria   | São Tomé-et-Príncipe       | Tanzanie          | Madagascar       |
| Mali (en cours de négociation)                          | Tchad                      | Djibouti          | Malawi           |
| Niger   |                            | Érythrée          | Maurice          |
| Nigeria   |                            | Éthiopie          | Mozambique       |
| Sierra Leone  |                            | Somalie           | Namibie          |
| Togo  |                            |                   | Swaziland        |
|   |                            |                   | Zambie           |
|   |                            |                   | Zimbabwe         |

**Source: Direction des Investissements**



**PARTIE IV :  
LES MESURES INCITATIVES  
ADOPTÉES EN 2006**

### I. L'amélioration de l'environnement général des affaires:

#### Adoption de nouvelles mesures relatives au secteur bancaire

##### Deux nouvelles lois relatives au statut de la Banque Centrale et à l'activité bancaire

L'objectif de ces lois est de faire converger notre dispositif légal et réglementaire vers les meilleures pratiques qui ont été instaurées dans de nombreux pays développés.

**A-** Le principal apport de **la loi n° 76-03<sup>41</sup> portant réforme des statuts la Banque Centrale** réside dans le renforcement de l'autonomie de cette institution en matière de conduite de la politique monétaire et de supervision du système bancaire.

-La politique monétaire est désormais conduite exclusivement par la Banque Centrale en toute indépendance notamment vis-à-vis du ministère chargé des finances en vue de veiller à la stabilité des prix et lutter contre l'inflation.

-Les attributions de la Banque Centrale en matière de politique des changes ont été clarifiées : elle est désormais chargée de la mise en œuvre de la politique des changes au Maroc conformément aux orientations du ministre des finances.

-Le contrôle de la Banque Centrale a été renforcé : avec l'obligation mise à la charge du gouverneur de cette institution de rendre des comptes aux commissions parlementaires chargées des finances en matière de politique monétaire et d'activités des établissements de crédits et des organismes assimilés.

-L'autonomie de la banque centrale vis-à-vis du Trésor a été consacrée par l'interdiction d'accorder tout concours financier à l'Etat ou aux établissements publics sous réserve de certaines facilités de caisse exceptionnelles et la redéfinition des modalités des concours exceptionnels à octroyer éventuellement à l'Etat.

-Le fonctionnement et l'organisation de la banque ont été modifiés : les représentants de l'Administration ne siègent désormais plus dans son conseil et seul le Directeur du Trésor peut assister lorsqu'il s'agit de décisions en matière monétaire mais sans participation au vote.

-L'indépendance de la Banque Centrale vis-à-vis des établissements de crédits a été entérinée puisqu'elle est tenue de céder ses actions dans le capital des établissements de crédit.

**B- La nouvelle loi bancaire<sup>42</sup>** a pour sa part soumis l'ensemble des institutions du secteur financier au contrôle de BAM, renforcé la supervision de ce secteur et clarifié les missions de la banque centrale et celles du Ministère chargé des Finances.

Ainsi, les dispositions de loi n° 34-03 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés tiennent compte, notamment, des recommandations du comité de Bâle et des résultats de la mission d'évaluation du secteur financier marocain qui a été effectuée conjointement par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Cette loi a introduit des dispositions visant à renforcer les attributions de la Banque centrale et son autonomie en matière de supervision et de contrôle puisqu'elle est désormais compétente pour l'octroi ou le retrait de l'agrément aux établissements de crédit lors de leur création, leur changement

41 Dahir n° 1-05-38 du 23 novembre 2005 portant promulgation de la loi n° 76-03 relative au statut de Bank Al-Maghrib (Bulletin Officiel n° 5400 du 02 Mars 2006)

42 Dahir n° 1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

de nationalité, leur changement de contrôle, l'approbation de toute cession de participation dans le capital social ou de droits de vote d'un établissement de crédit égal au moins à 10, 20 ou 30 % ; l'approbation de la nomination de personnes au sein des instances dirigeantes des établissements de crédits ; l'approbation de la désignation des commissaires aux comptes, etc.

Par ailleurs, le périmètre de couverture de la loi bancaire a été étendu à certains organismes exerçant une activité financière tels que :

- La Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG) ; (établissement Etatique)
- La Caisse Centrale de Garantie (CCG) ; (établissement Etatique)
- Les Services Financiers de la Poste au Maroc (service de la Caisse d'épargne nationale -et service des comptes courants et des chèques postaux) ;
- Les Banques Off-shore ;
- Les associations de micro-crédit ;

La nouvelle loi bancaire a, en outre, procédé à la redéfinition des compétences des organes de consultation et à la refonte des attributions des différentes instances préalablement instituées par l'ancienne loi en vue d'améliorer le système de supervision du secteur bancaire.

Concernant la mission des Commissaires aux Comptes, celle-ci a été redéfinie par les dispositions de la nouvelle loi bancaire, leurs obligations se sont élargies de manière significative puisqu'ils sont tenus de contrôler les établissements de crédit ; de s'assurer que des mesures sont prises en vue du respect par ces établissements des dispositions comptables, prudentielles et de contrôle interne ; de rendre compte de leur mission à la banque centrale à laquelle ils doivent rapporter tout fait ou décision en violation des dispositions législatives ou pouvant affecter la situation financière de l'établissement de crédit ou porter atteinte à la profession.

### **Le renforcement de la Protection de la propriété industrielle et commerciale et des droits d'auteur**

#### *La réforme de la législation relative à la protection de la propriété industrielle*

La réglementation relative à la protection de la propriété industrielle est entrée en vigueur le 18 décembre 2004, soit 6 mois après la publication du décret n° 2-00-368 du 7 juin 2004 au Bulletin officiel n° 5222.

Des amendements ont été apportés à cette loi en 2006<sup>43</sup> en vue de lui conférer davantage d'efficacité et de la mettre en conformité avec les normes internationales en la matière, parmi lesquels on peut citer :

#### *La possibilité d'introduire une opposition à une demande d'enregistrement d'une marque auprès de l'Office Marocain de Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) :*

Durant un délai de deux mois courant à compter de la publication de la demande d'enregistrement de la marque, une opposition à l'enregistrement de celle-ci peut être introduite par certaines personnes habilitées à cet effet selon des modalités prévues par la loi n° 31-05.

43 -Dahir n° 1-05-190 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 31-05 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle (Bulletin Officiel n° 5400 du 2 Mars 2006) ;  
-Décret n° 2-05-1485 du 20 février 2006 modifiant et complétant le décret n° 2-00-368 du 07 juin 2004 pris pour l'application de la loi n° 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle (Bulletin Officiel n° 5400 du 02 mars 2006).

### *La protection des signes sonores et les marques olfactives :*

Afin de se conformer aux accords de libre-échange avec les Etats-Unis, la protection de la propriété intellectuelle est désormais étendue aux *signes sonores* ainsi qu'aux *marques olfactives*.

### *Le dépôt de marques sous forme électronique :*

Dans un souci de modernité et de souplesse de cette législation, la loi n° 31-05 a introduit une possibilité de dépôt, sous forme électronique, du dossier de dépôt de marque de fabrique de commerce ou de service auprès de l'OMPIC, selon les conditions et formalités prévues par voie réglementaire.

### *Le renforcement des mesures aux frontières:*

Enfin, l'administration des douanes et des impôts indirects dispose désormais d'une possibilité de suspendre la mise en libre circulation des marchandises soupçonnées de contrefaçon sur demande du propriétaire d'une marque enregistrée ou du bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation ou à sa propre initiative.

### Renforcement de la protection des droits d'auteur et droits voisins

Au Maroc, la protection des droits d'auteurs et des droits voisins constitue aujourd'hui plus que jamais un impératif catégorique puisque la survie de pans entiers de notre économie extrêmement sensibles et fragiles en dépend. Conscient de cet enjeu considérable, le législateur marocain, 6 ans après la promulgation de la loi n° 2-00 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, a d'ores et déjà initié une réforme de cette législation<sup>44</sup>.

Les principaux apports de cette réforme concernent :

- La protection du patrimoine folklorique marocain,
- L'accroissement des missions du Bureau Marocain du Droit d'auteur (BMDA) qui d'un droit de protection et d'exploitation en matière de droits d'auteurs et droits voisins et peut intenter des recours en cas d'infractions aux dispositions de la loi n° 34-05.
- Les reproductions et rééditions des œuvres sous forme électronique bénéficient dorénavant également de la protection des droits patrimoniaux.
- Le prolongement de la durée de la protection des droits patrimoniaux sur une œuvre à 70 ans après la mort d'un auteur alors qu'auparavant, elle était limitée à 50 ans après sa mort.

### L'assouplissement de la loi sur les sociétés à responsabilité limitée

La loi n° 21-05 modifiant et complétant la loi n° 5-96 relative à la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée, la société en participation a été promulguée en vue de favoriser la constitution de ce type de sociétés notamment pour les PME-PMI.

Les Principaux apports de cette loi concernent d'une part **la suppression de l'exigence d'un capital minimum de 100 000 dirhams** pour la constitution d'une SARL et son remplacement par un capital minimum de 10 000 dirhams.(870 Euro)

Ce capital est divisé en parts sociales égales d'un montant ne pouvant être inférieur à 10 dirhams au lieu des 100 dirhams précédemment exigés.

L'obligation de libération intégrale des parts sociales et sa mention dans les statuts a été supprimée et désormais la loi n° 21-05 distingue les parts représentant :

<sup>44</sup> Dahir n°1-05-192 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 34-05 modifiant et complétant la loi n° 2-00 relative aux droits d'auteur et droits voisins (Bulletin Officiel n° 5400 du 2 Mars 2006)

-Les apports en nature : qui doivent être intégralement libérés ;

-Les apports en numéraires : devant être libérés d'au moins le quart de leur montant et la libération de leur surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans un délai ne pouvant dépasser les 5 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce.

Ils concernent d'autre part, **la publication des statuts** au Bulletin Officiel et dans un Journal d'Annonces Légales qui est désormais obligatoire uniquement après l'immatriculation de la société au registre du commerce alors qu'auparavant cette formalité était prescrite avant et après cette immatriculation.

Ainsi, un capital minimum symbolique et un formalisme de plus en plus réduit, sont autant d'éléments de simplification destinés à promouvoir la création de PME-PMI voire même de TPE (très petites entreprises).

### Renforcement et l'approfondissement des mécanismes de financement en faveur des entreprises

- Le Gouvernement marocain a fait le choix d'une politique volontariste visant le développement des activités de l'offshoring en l'érigant comme l'un des principaux piliers du «programme émergence».

En effet, dans un marché de l'offshoring en forte croissance et en compétition accrue, le Maroc constitue une destination compétitive et attractive de l'offshoring. Dans cette perspective, le Gouvernement marocain a mis en place une offre spécifique compétitive et adaptée aux besoins des entreprises pour les activités de l'offshoring.

Cette offre annoncée officiellement par le Gouvernement le 13 juillet 2006, consiste en la création de zones dédiées aux activités liées à l'offshoring dotées d'une infrastructure d'accueil et de télécommunication de premier ordre à des coûts très compétitifs et d'un dispositif incitatif attrayant, notamment en matière de formation et d'impôt sur le revenu.

De plus, et afin de contribuer au développement régional intégré et d'assurer la croissance économique, un certain nombre d'avantages ont été étendus aux entreprises exerçant les métiers de l'offshoring en dehors des zones dédiées.

Par ailleurs et conscient de l'évolution rapide du marché de l'offshoring, le Gouvernement s'attachera à adapter sans cesse cette offre aux évolutions internationales afin qu'elle demeure attractive et compétitive.

- L'année 2006 a été caractérisée par le renforcement et l'approfondissement des mécanismes de financement en faveur des entreprises à travers l'institution d'un dispositif unique de mise à niveau des PME.

C'est ainsi que le gouvernement marocain a lancé le fonds de garantie de la restructuration Financière « Istitmar » destiné aux entreprises faisant face à un surendettement bancaire excessif. Grâce à ce fonds, géré par la Caisse Centrale de Garantie ces entreprises peuvent, désormais, retraiter leurs crédits à des conditions plus favorables.

En matière de soutien à la création d'entreprise et de lutte contre le chômage, le programme **Moukawalati** a été lancé destiné à permettre aux jeunes de créer leur propre affaire. Ce programme bénéficie d'un appui fort de l'Etat qui prend en charge les frais d'accompagnement des porteurs des projets, une avance non productive d'intérêt et la garantie à hauteur de 85% des crédits qui leur sont octroyés par des banques.



## Amélioration du fonctionnement des systèmes financiers et des services

Le gouvernement marocain a prévu une prorogation des avantages fiscaux pour les introductions en bourse pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2009 (Article 247-XI du Code Général des Impôts) et qui consistent en une atténuation de 50% sur l'IS en cas d'augmentation de capital ; et une atténuation de 25% en cas de cession d'une partie des titres en Bourse en outre, les plus-values constatées ou réalisées en cours ou en fin d'exploitation sur les cessions ou les retraits de titres de participation par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, bénéficient des abattements pour une période de deux ans allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007 (cf. article 6 bis-IV de la LF 2006).

Le gouvernement marocain a prévu une prorogation des avantages fiscaux pour les introductions en bourse pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2009 (Article 247-XI du Code Général des Impôts) et qui consistent en une atténuation de 50% sur l'IS en cas d'augmentation de capital ; et une atténuation de 25% en cas de cession d'une partie des titres en Bourse en outre, les plus-values constatées ou réalisées en cours ou en fin d'exploitation sur les cessions ou les retraits de titres de participation par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, bénéficient des abattements pour une période de deux ans allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007 (cf. article 6 bis-IV de la LF 2006).

## La mise en place du Code Général des Impôts

Le gouvernement marocain a consacré à travers la loi de finances n° 43-06 pour l'année budgétaire 2007 l'aboutissement du processus progressif d'élaboration du «Code Général des Impôts» (CGI).

Ce Code constitue désormais la principale source de la législation nationale en matière de fiscalité d'Etat, résultant de la compilation et de l'actualisation des textes en vigueur au 31 décembre 2006 relatifs à la fiscalité.

## Les nouvelles incitations fiscales telles que prévues dans le nouveau Code Général des Impôts

### Les mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés (IS) <sup>45</sup>

- Maintien de l'exonération quinquennale pour les sociétés exerçant leurs activités dans les zones franches d'exportation, et prorogation de la durée d'imposition à un taux réduit d'IS ou d'IR de 10 à 20 ans.
- La réduction quinquennale bénéficiant aux promoteurs immobiliers, personnes morales, pour la location de cités, résidences et campus universitaires constitués d'au moins cinq cents (500) chambres sont assujetties à de nouvelles obligations parmi lesquelles on peut citer la tenue de une comptabilité séparée pour chaque opération de construction de cités, résidences et campus universitaires, et de joindre à la déclaration annuelle :
- L'abattement de 100% des dividendes, accordé anciennement aux seuls titres de participation et autres titres immobilisés, est désormais acquis également pour les titres et valeurs de placement (Article 6-I-C-1° du Code Général des Impôts).



- Les intérêts et autres produits similaires servis aux établissements de crédit et organismes assimilés sont exonérés de la retenue à la source relative aux produits de placements à revenu fixe au titre des prêts et avances consentis par ces organismes (article 6-I-C-2° du Code Général des Impôts).
- Harmonisation des taux applicables à l'ensemble des établissements de crédits et organismes assimilés, soumis à la loi bancaire n° 34-03 du 14 février 2006. Les établissements de crédit-bail seront soumis à l'IS au taux de 39,6% (Article 19-I-B du Code Général des Impôts).
- Les sociétés non-résidentes, n'ayant pas d'établissement au Maroc, sont tenues de nouvelles obligations déclaratives en cas de cession des valeurs mobilières (Article 20-III et 170-VIII du Code Général des Impôts).

### Les mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu (IR) :

- L'examen de l'ensemble de la situation fiscale du contribuable (Article 29 du Code Général des Impôts).
- L'exonération du profit réalisé sur la cession d'un immeuble ou partie d'immeuble occupé à titre d'habitation principale depuis au moins huit ans au jour de ladite cession, par son propriétaire ou par les membres des sociétés à objet immobilier réputées fiscalement transparentes, a été étendue au terrain sur lequel est édifée la construction dans la limite de 5 fois la superficie couverte, et ce au titre des profits réalisés à compter du 1er janvier 2007 (Article 63-II-B du Code Général des Impôts).
- L'imposition des profits mobiliers de source marocaine réalisés par les personnes physiques non résidentes fiscalement au Maroc (Article 66-II du Code Général des Impôts).
- Le seuil d'exonération du profit ou de la fraction du profit afférent à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance réalisées au cours d'une année civile a été relevé à 24.000 dirhams, pour les profits réalisés à compter du 1er janvier 2007 (Article 68-II du Code Général des Impôts).
- Une exonération de l'impôt sur le revenu est applicable au profit ou à la fraction du profit afférent à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance réalisées au cours d'une année civile lorsque ces cessions n'excèdent pas un seuil établi à 20.000 dirhams, au 31 décembre 2006. Ce seuil d'exonération a désormais été relevé de 20.000 à 24.000 dirhams.
- Le réaménagement du barème de calcul de l'impôt sur le revenu (article 73-I du Code Général des Impôts).

Les trois nouvelles résolutions adoptées ont trait :

\*au relèvement du seuil non imposable de 20.000 à 24.000 dirhams, ce qui exonérera d'impôts tous les salariés percevant un salaire mensuel net imposable inférieur ou égal à 2.000 DH ;

\*à la réduction du taux marginal applicable à un salaire net imposable annuel supérieur à 120.000 DH **de 44% à 42%**, ce qui ne manquera pas de diminuer légèrement la pression fiscale sur les hauts salaires ;

\*et à l'introduction d'une nouvelle tranche de 60.001 à 120.000 DH au taux de 40% ;

- Les jetons de présence et toutes autres rémunérations brutes versés aux administrateurs des banques offshore sont assujettis au taux de 18 % (Article 73-II-E du Code Général des Impôts)



### Les mesures spécifiques à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

- Les biens d'investissement à inscrire dans un compte d'immobilisation et ouvrant droit à déduction, acquis par les entreprises assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité, sont exonérés avec droit à déduction, de la TVA à l'intérieur ou à l'importation (articles 92-I-6° et 123-22°-a) du Code Général des Impôts)
- Les biens d'équipement destinés à l'enseignement privé ou à la formation professionnelle, à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet, pendant une durée de vingt quatre mois à compter du début d'activité, sont exonérés de la TVA à l'intérieur ou à l'importation (Articles 92-I-8° et 123-24° du Code Général des Impôts)
- Les autocars, camions et biens d'équipement y afférents à inscrire dans un compte d'immobilisation, acquis par les entreprises de transport international routier, pendant une durée de vingt quatre mois à compter du début d'activité, sont exonérés de la TVA à l'intérieur ou à l'importation (Articles 92-I-7° et 123-23° du Code Général des Impôts)
- Certains biens et marchandises acquis à l'intérieur par les personnes physiques non résidentes au moment de quitter le territoire marocain sont exclus de l'exonération (Articles 92-I-39° et 124 du Code Général des Impôts)
- L'extension de l'application du taux de 20% aux acquisitions de biens d'équipement acquis par les minoteries et les exploitations avicoles (Article 98 et 121 du Code Général des Impôts)

### Mesures spécifiques aux droits d'enregistrement

- L'application du taux réduit de 2,5% du droit d'enregistrement bénéficie aux terrains sur lesquels sont construits des locaux à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif (Article 133-I-B-3° du Code Général des Impôts)
- La souscription d'une déclaration fiscale préalable au dépôt de la demande de redressement ou liquidation judiciaire (Article 150-III du Code Général des Impôts)
- Le redressement des entreprises ayant leur domicile fiscal ou leur siège social dans la province de Tanger et exerçant une activité principale dans ladite province (Articles 164-II et 232-VIII-1° du Code Général des Impôts)

### **La réforme de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat**

Dans le cadre des grands chantiers de réformes visant l'adaptation de l'Administration publique aux changements en cours et des engagements du Maroc vis-à-vis de ses partenaires une réforme de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat a été réalisée par le Maroc.

La réforme de cette réglementation traduit l'orientation des pouvoirs publics tendant à moraliser la vie publique et à lutter contre toutes les pratiques de fraude et de corruption.

Ainsi, pour répondre au souci de souplesse et de simplification, le contenu du décret<sup>46</sup> définit les règles générales qui s'imposent aussi bien aux maîtres d'ouvrages qu'aux concurrents sous une

46 Décret n° 2-06-388 du 16 moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

nouvelle configuration rendant sa lecture et sa compréhension plus aisées pour tous les utilisateurs. Concernant les objectifs escomptés à travers cette réforme, ceux-ci s'articulent autour des principaux axes suivants :

- le renforcement des règles encourageant le libre jeu de la concurrence en favorisant une compétition plus large entre les soumissionnaires ;
- la mise en place d'outils permettant de garantir la transparence dans la préparation, la passation et l'exécution des marchés ;
- l'adoption du principe d'égalité de traitement des soumissionnaires dans toutes les phases de passation des marchés ;
- l'obligation pour le maître d'ouvrage d'assurer à tous les concurrents l'information adéquate et équitable dans les différentes phases des procédures de passation des marchés ;
- le renforcement des règles de la déontologie administrative et de la moralisation en introduisant des mesures de nature à réduire les possibilités de recours à des pratiques de fraude ou de corruption ;
- l'institution de voies de recours et de règlement à l'amiable des litiges portant sur la passation des marchés.
- etc.

### **Transfert des fonds**

1. *Circulaire de l'office des changes n° 1720 relative aux investissements à l'étranger, 1er Août 2007*
2. *Circulaire de l'office des changes n° 1721 aux intermédiaires agréés, 1er Août 2007*

#### **Transfert pour le compte des personnes morales résidentes**

Les intermédiaires agréés sont autorisés à transférer pour le compte des personnes morales résidentes, les fonds nécessaires au financement de leurs investissements à l'étranger à l'exclusion des investissements en zones franches ou places financières offshore sises au Maroc.

L'investisseur concerné est tenu de domicilier son dossier « investissement à l'étranger » auprès d'un seul guichet d'un intermédiaire agréé de son choix qui sera chargé de l'ensemble des transferts à effectuer au titre des investissements à réaliser dans le cadre de la présente circulaire.

L'investisseur peut procéder à tout moment au changement du guichet domiciliaire de son dossier « investissement à l'étranger » sous réserve de présenter au nouveau guichet une attestation émanant de l'ancien guichet faisant ressortir l'ensemble des transferts opérés au titre de chaque projet d'investissement. Le nouveau guichet bancaire devra en informer l'Office des Changes dans les 15 jours qui suivent la domiciliation du dossier.

#### **Opérations de placements en devises à l'étranger**

Les banques intermédiaires agréés sont autorisées à effectuer, pour leur propre compte ou pour le compte des entreprises d'assurances et de réassurance, des organismes de retraite et des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), les transferts au titre de leurs opérations de placements en devises à l'étranger.

Ces opérations de placements en devises doivent être effectuées dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et/ou les pays membres de

l'Union Européenne et/ou dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) sous forme de dépôts auprès de banques établies dans ces pays, d'acquisition de titres de créances et/ou d'instruments financiers cotés ou négociés sur des marchés réglementés.

### **Simplification des procédures administratives liées à l'investissement**

#### *Le manuel des procédures liées à l'investissement*

Ce Manuel a pour objectif d'accompagner les Centres régionaux d'investissement (One stop shop), de manière à harmoniser, simplifier ainsi que modéliser (certification ISO 9735) les procédures relatives à l'acte d'investir, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation, et de faciliter la collaboration et la coordination entre les différentes administrations concernées par les procédures de l'investissement.

L'initiative d'un tel projet contribue à renforcer l'image d'une administration efficace, à favoriser la régionalisation et la déconcentration réelle de l'acte d'investir, à assurer la bonne gouvernance et la transparence et à mettre en place un système d'information intégrée de l'investissement en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information (projet e.gov).

La note circulaire n°2/2006 du 26 juin 2006 de Monsieur le Premier Ministre relative au Manuel a été diffusée auprès des différentes administrations concernées pour l'entrée en vigueur de ces procédures. La simplification des procédures y est définie comme une action permanente et régulière sur les processus existants et une dynamique évolutive de la manière de servir l'investisseur.

Ces procédures sont téléchargeables sur le site [www.manueldesprocedures.com](http://www.manueldesprocedures.com). Pour faciliter davantage l'accès des utilisateurs au Manuel des procédures, celui-ci est traduit en version en anglaise et en arabe et un serveur vocal développé en plusieurs langues a été mis en place. Il permettra, via un numéro de téléphone, d'informer, d'orienter ces citoyens et de leur envoyer les formulaires par fax où qu'ils soient.

#### *Simplification des procédures du commerce extérieur*

Le Maroc a entamé, depuis plusieurs années déjà, un processus de simplification des procédures du commerce extérieur en accompagnement de la libéralisation des échanges. Processus qui a permis de réaliser des avancées en matière de procédures et de normalisation documentaire.

Un projet de plan national de simplification des procédures et de généralisation de l'échange de données informatisé (EDI) a été mis sur pied par le Conseil national du commerce extérieur (CNCE) en 2006. Par ce projet, le Maroc va pouvoir s'inscrire définitivement dans la dynamique mondiale de simplification des procédures du commerce international et renforcer ainsi son attractivité et ses réalisations en la matière.



### La loi n° 19-06 relative aux déclarations statistiques aux fins d'élaboration des données des échanges extérieurs, de la balance des paiements et de la position financière extérieure globale du Maroc

Cette loi s'applique aux opérations commerciales et financières réalisées entre résidents et non-résidents, aux mouvements de fonds entre le Maroc et l'étranger ou, au Maroc, entre résidents et non-résidents et, de manière générale, à toutes les opérations qui doivent être enregistrées dans les statistiques des échanges extérieurs, de la balance des paiements et de la position financière extérieure globale.

Les opérations susvisées font obligatoirement l'objet de déclarations statistiques dans les conditions et formes prévues par les dispositions de la loi et des textes pris pour son application.

### Les Organismes de Placement en Capital-risque

Le capital-risque, bien plus qu'un simple mode de financement, constitue en fait un réel partenariat pour les PME car les investisseurs apportent à la société non seulement des ressources financières mais également une expertise en termes de gestion et de stratégie de développement permettant la réalisation de plus-values conséquentes sans exigence de garanties ni ingérence dans la gestion de l'entreprise.

Dans ce cadre, le gouvernement marocain a réglementé ce mode de financement en adoptant la loi n° 41-05<sup>47</sup> pour que les organismes de placement en capital risque puissent exercer leur activité au sein d'un environnement juridique adapté et sous le contrôle du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).

Les principaux apports de cette loi concernent :

- La définition précise de l'activité de capital-risque
  - La distinction entre deux sortes d'organismes de placement en capital-risque (OPCR) qui peuvent prendre la forme soit :
    - \*de Sociétés de Capital-risque (SCR) : qui sont des sociétés par actions dont l'actif est exclusivement constitué de valeurs mobilières ou de liquidités ;
    - \*de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) : qui consistent en une copropriété de valeurs mobilières et de liquidités.
  - Les modalités d'exercice de l'activité de capital-risque. Ainsi, cette loi prévoit les conditions d'exercice de cette activité par les organismes de placement en capital-risque (OPCR) ; les critères que doivent remplir les PME afin de bénéficier de leur financement ; et des dispositions spécifiques aux SCR et aux FCPR.
  - Le rôle du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) en matière de capital-risque : En vertu de la loi n° 41-05, la création des Organismes de placement en capital-risque est subordonnée à l'octroi d'un agrément auprès du ministère chargé des finances dont les modalités et les conditions d'octroi doivent être prévues par le CDVM.
- De même, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) est tenu de contrôler les OPCR et de leurs sociétés de gestion selon des modalités précises prévues par cette loi n° 41-05.

<sup>47</sup> Dahir n° 1-06-13 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 41-05 relative aux organismes de placement en capital-risque

### Les entreprises d'assurances ou de réassurances

Deux textes sont intervenus en 2006 <sup>48</sup> en vue de préciser un certain nombre de dispositions générales prévues par la loi n° 17-99 portant code des assurances d'assurances ou de réassurances.

Les Principaux apports de cette loi concernent :

- La précision des conditions d'exercice des entreprises d'assurances et de réassurance avec la liste des catégories d'opérations d'assurances, la liste des documents à produire à l'appui d'une demande d'agrément d'une entreprise d'assurances et de réassurances, la liste des documents et des informations devant accompagner les opérations de cession d'actions et de prise de contrôle direct ou indirect du capital social ;
- La définition des règles de contrôle de ces entreprises avec la détermination de la forme et du contenu des différents états, comptes-rendus, tableaux et documents devant être produits par les entreprises d'assurances et de réassurances ;
- Le renforcement des garanties financières devant être présentées par les entreprises d'assurance et de réassurance
- Les commissaires aux comptes de ces entreprises ne sont plus tenus au secret professionnel et doivent désormais fournir à l'administration tous les renseignements sur l'activité de l'entreprise d'assurance et de réassurance nécessaires à sa mission de contrôle.
- Les accords de libre-échange conclus par le Maroc avec d'autres pays, dûment ratifiés et publiés au Bulletin officiel, sont désormais pris en compte par la législation des assurances notamment s'agissant des modalités d'octroi de l'agrément indispensable à l'exercice de l'activité de l'entreprise d'assurance et de réassurance.
- etc.

## II. Ouverture des secteurs au privé

### Gestion déléguée des services publics

Cette réforme, intervient dans un contexte de plus en plus globalisé marqué par le recours inéluctable à la gestion déléguée des services publics en matière d'eau, d'électricité, de transport, de ramassage d'ordures...

La mise en place d'un nouveau cadre législatif flexible de nature à assurer la sécurité juridique des contrats et prenant en considération non seulement l'intérêt des parties aux contrats mais surtout celui des usagers, s'est imposé avec acuité.

Les principaux apports de ce texte <sup>49</sup> ont trait à :

- La définition de la gestion déléguée : ainsi aux termes de l'article 2 de la loi n° 54-05, la gestion déléguée des services publics est «un contrat par lequel une personne morale de droit public délègue, pour une durée limitée, la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à une personne morale de droit public ou privé, en lui reconnaissant le droit de percevoir une rémunération sur les usagers et/ou de réaliser des bénéfices sur ladite gestion ».

48 Dahir n° 1-06-17 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 39-05 modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances d'assurances ou de réassurances (Bulletin Officiel n° 5404 du 16 Mars 2006) ; Arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 10 octobre 2005 relatif aux entreprises d'assurances ou de réassurances (Bulletin Officiel n° 5384 du 05 janvier 2006)

49 Dahir n° 1-06-15 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics (Bulletin Officiel n° 5404 du 16 mars 2006).

*-Les modalités de passation, d'exécution et d'extinction des contrats de gestion déléguée de services publics sont prévues de manière claire et précise ;*

*-La transparence de la procédure d'appel à concurrence pour le choix du délégataire : La loi n° 54-05 est porteuse d'une garantie non négligeable destinée à permettre l'égalité en matière d'accès au marché marocain entre les différents opérateurs nationaux et étrangers et qui réside en la mise en place d'une procédure transparente d'appel à concurrence pour le choix du délégataire. Cette transparence semble être la condition sine qua non d'incitation aux investissements de toutes natures et de crédibilisation du Maroc sur le marché international.*

### Ouverture du Secteur du transport maritime

Les ports jouent un rôle primordial dans l'économie nationale et dans les échanges commerciaux de notre pays, dont la quasi-totalité emprunte la voie maritime. Ils sont l'un des principaux outils industriels et commerciaux pour le développement économique et social du pays.

Afin d'adapter ce secteur d'une part, aux mutations socio-économiques caractérisées par des exigences de développements internes au pays, par des engagements du pays dans des accords de libre-échange et par les nouveaux contextes de la mondialisation et de la globalisation du commerce et, d'autre part, aux nouvelles contraintes et évolutions économiques, institutionnelles, technologiques et environnementales et du transport maritime, une refonte du mode de gestion et d'organisation du secteur portuaire a été entamé par les pouvoirs publics en 2005 et poursuivi en 2006.

Le secteur du transport maritime est concurrentiel et ouvert aux opérateurs publics et privés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi n° 15-02<sup>50</sup> relative aux ports et portant création de l'Agence nationale des ports et de la Société d'exploitation des ports.

### Ouverture du Secteur du transport ferroviaire

Le transport ferroviaire constitue un facteur essentiel pour le développement économique et social du pays et présente des avantages en matière d'économie d'énergie, de protection de l'environnement, de sécurité de transport et de décongestion du trafic sur les grands axes routiers.

Ce secteur doit alors se développer et s'adapter aux mutations socio-économiques qui résultent du développement général du pays et de le doter d'un cadre juridique et réglementaire en parfaite harmonie avec les impératifs nationaux et internationaux afin d'encourager les initiatives privées et de mettre les opérateurs ferroviaires en situation concurrentielle au bénéfice des usagers, tout en assurant la continuité de la garantie de l'Etat aux principes du service public.

La nouvelle organisation du secteur se fixe ainsi comme objectifs :

-le développement du secteur du transport ferroviaire par l'intervention de l'initiative privée à travers la mise en œuvre de formules de partenariat Etat - secteur privé et de concession en matière de construction et d'exploitation des infrastructures ferroviaires ;

-l'accroissement de la compétitivité des transports ferroviaires qui s'inscrit dans le cadre général de la politique des transports et qui vise à améliorer la qualité et à réduire les coûts des services rendus à la clientèle.

C'est ainsi que le secteur ferroviaire a connu la refonte du cadre institutionnel par l'adoption de la loi

<sup>50</sup> Décret n° 2-06-614 du 2 kaada 1427 (24 novembre 2006), pris pour l'application des articles 31 et 35 de la loi n° 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence nationale des ports et de la Société d'exploitation des ports



n°52.03<sup>51</sup> ayant pour objet de définir le cadre juridique ferroviaire en précisant :

- La configuration et la constitution du réseau ferroviaire national ;
- La libéralisation de l'exploitation technique et commerciale de services de transport ferroviaire de marchandises et/ou de voyageurs sur une partie du réseau ferroviaire national et pour un service donné de transport s'effectue :
  - soit dans le cadre d'une licence d'exploitation de transport ferroviaire délivrée par l'Etat à un opérateur privé ;
  - soit dans le cadre d'une convention de concession signée entre l'Etat et l'entreprise ayant à la fois le caractère de gestionnaire d'infrastructure ferroviaire et d'opérateur de transport ferroviaire.
- La création de la Société Marocaine des Chemins de Fer (SMCF) qui se substituera à l'Office national des chemins de fer.

Le décret fixant les modalités d'application des concessions et des licences d'exploitation ainsi que le projet de convention de concession Eta-SMCF sur la gestion des infrastructures ferroviaires et l'exploitation des services de transport ferroviaire sont en cours d'adoption et d'approbation.

### Services transfrontaliers

Les missions et activités portuaires sont assurées par deux sociétés d'Etat :

- **les missions d'autorité** relèvent de l'Agence Nationale des Ports « ANP » ;
- **les activités commerciales** sont assurées par la Société d'exploitation des ports « SODEP ».

**1- l'ANP** : est chargée principalement des missions d'autorité et de régulation (sécurité et police des ports, régulation et contrôle de la réglementation, l'attribution des concessions et autorisation de la gestion du domaine public maritime portuaire.

**2- La SODEP** : en concurrence avec d'autres exploitants et opérateurs portuaires assure :

- Les opérations de manutention portuaire du magasinage et d'entreposage de marchandises ;
- L'exploitation des activités portuaires revêtant le caractère de service public industriel et commercial tels que le pilotage, le remorquage, le lamanage ;
- L'exploitation des terminaux portuaires comprenant des quais, des terre-pleins et des installations dédiées au traitement d'un trafic spécifique ;
- L'exploitation des quais, des terre-pleins, de hangars ou d'autres installations portuaires ;
- L'exploitation d'un outillage portuaire composé d'un ensemble de matériels et équipements servant à la manutention bord à quai, à la manipulation des marchandises à embarquer ou à débarquer ;
- L'exploitation de toute autre activité portuaire connexe au service des navires, des marchandises et/ou passagers.

Les activités ci-dessus sont soumises à autorisation ou concession par appels d'offres pour leur dévolution.



### III. Consolidation de l'environnement institutionnel

#### Création des cours d'appel administratives au Maroc

Les cours d'appel administratives ont été instituées par la loi n° 80-03<sup>52</sup> pour la première fois dans l'ordre judiciaire marocain, puisque jusqu'à présent c'est la Cour suprême qui assurait l'appel des décisions administratives et ceci, en vertu de la loi n° 41-90 promulguée par le dahir n° 1-91-225 du 10 septembre 1993 portant création des tribunaux administratifs.

En vertu de ce dahir, deux cours d'appel administratives ont été créées au Maroc dont le siège se trouve à Casablanca et Marrakech et dont le ressort est prévu par voie réglementaire.

#### La compétence des cours d'appel administratives :

- **en appel** elles sont compétentes pour connaître des jugements rendus par les tribunaux administratifs et les ordonnances des présidents ;
- **en référé** les cours d'appel peuvent être saisies d'un litige relevant de la compétence du président ou du vice-président de la cour d'appel.

#### Le pourvoi en cassation :

Les décisions de la cour d'appel seront susceptibles d'un pourvoi en cassation devant la Cour Suprême, dans les **30 jours** à compter de la date de notification de l'arrêt objet de recours, à l'exclusion des décisions en matière :

- **de contentieux électoral** ;
- **d'appréciation** de la légalité des décisions administratives.

#### Institution d'une Instance centrale de prévention de la corruption

Cette Instance<sup>53</sup> a pour mission de coordonner, de superviser et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des politiques de prévention de la corruption, de recueillir et de diffuser les informations dans ce domaine.

A cet effet, elle est notamment chargée de :

- proposer au gouvernement les grandes orientations d'une politique de prévention de la corruption, notamment en matière de coopération entre le secteur public et le secteur privé pour lutter contre la corruption ;
- proposer des mesures de sensibilisation de l'opinion publique et organiser des campagnes d'information à cet effet ;
- contribuer, en coopération avec les administrations et les organismes concernés, au développement de la coopération internationale en matière de prévention de la corruption ;

52 Dahir n° 1-06-07 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n° 80-03 modifiant et complétant la loi n° 2-00 instituant des Cours d'appel administratives (Bulletin Officiel n° 5400 du 2 Mars 2006).

53 Institué en vertu du Décret n° 2-05-1228 du 23 safar 1428 (13 mars 2007) instituant l'Instance centrale de prévention de la corruption

### IV. Évaluation de l'environnement des affaires au Maroc

#### L'examen de la politique de l'investissement au Maroc

Une mission d'évaluation de l'environnement de l'investissement a été entreprise par la CNUCED en septembre 2005, sur la base de plusieurs entrevues avec les acteurs clefs de l'économie nationale.

En décembre 2006, une présentation de ce projet de rapport a été faite devant les représentants d'entreprises étrangères, le patronat, les différents Ministères concernés, les Missions économiques et Chambres de commerce étrangères. Cette présentation a été présidée par M. Ministre délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires Economiques et Générales et M. Supachai Panitchakdi Secrétaire Général de la CNUCED.

Le rapport final de ce projet a été présenté à la réunion de la Commission de l'investissement de la CNUCED, le 8 mars 2007 à Genève, en présence du Premier Ministre Marocain M. Driss Jettou.

#### Le positionnement de notre pays dans les rapports d'organismes internationaux de notation

Pour leur part, les deux agences de notations Standards and Poor et Moody's ont maintenu leurs notes respectives attribuées au Maroc (BB+ et Ba1) ont établi en 2006 des rapports très favorable pour notre pays.

***Dans sa publication en avril 2007, l'Agence Fitch Rating a attribué au Maroc la note "Investment Grade" qui traduit un regain de confiance quant au climat d'investissement au Maroc. Cette note est justifiée par les efforts accomplis par le Royaume qui n'est exportateur ni de gaz naturel ni de pétrole. Cependant, il est classé premier pays hôte d'IDE au Maghreb et quatrième en Afrique.***

Fitch précise que "la structure de l'économie est entrée dans une phase de transition avec la réalisation d'investissements significatifs qui sont de nature à augmenter les avantages comparatifs du Maroc". Ces derniers concernent le tourisme, devenu la principale source de devises, l'offshoring et la sous-traitance. Le secteur du textile a bien repris son activité après le démantèlement de l'accord multifibres intervenu en 2005 et le PIB s'est accru de 8,1% en 2006 soutenu par le tourisme, l'agriculture, le bâtiment et les infrastructures.